

**PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGE S ET DE FONCTION
DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO À SIKASSO**



**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR LA
RENOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGE
ET DE FONCTION DU CHEF D'AGENCE
AUXILIAIRE DE LA BCEAO A SIKASSO**

AOÛT 2026

TABLE DES MATIÈRES

PIÈCE N°1.....	3
NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES.....	3
PIÈCE N°2.....	7
DEVIS DESCRIPTIF.....	7
PIÈCE N°4 MODÈLE DE CONTRAT.....	30
CHAPITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES.....	33
Article 1er : Définitions.....	33
Article 2 - Objet.....	33
Article 3 – Pièces contractuelles.....	33
Article 4 : Lieu (x) d'exécution des prestations - Législation applicable - Langue de travail.....	34
Article 5 : Statut juridique de l'Entrepreneur.....	34
CHAPITRE II – OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES CONTRACTANTES.....	34
Article 6 – Obligations de l'Entrepreneur.....	34
Article 7 – Obligations du Maître de l'Ouvrage.....	35
CHAPITRE III – EXÉCUTION DES TRAVAUX.....	35
Article 8 – Direction des travaux.....	35
Article 9 – Information du Maître de l'Ouvrage.....	36
Article 10 - Délai et modalités d'exécution des prestations – Pénalités de retard –	36
Primes pour avance.....	36
Article 11 : Intervention de l'Entrepreneur.....	37
Article 12 : Non-sollicitation de personnel.....	37
Article 13 : Interlocuteurs.....	37
CHAPITRE IV – MONTANT DU MARCHÉ - PAIEMENTS.....	37
Article 14 – Honoraires - Règlement – Modalités de paiement -Régime fiscal.....	37
Article 15 : Variations des taux des droits et taxes – Nouvelle législation.....	40
CHAPITRE V – DISPOSITIONS FINALES.....	41
Article 16 – Réceptions des travaux.....	41
Article 17 : Cession et sous-traitance 28.....	41
Article 18 – Force majeure.....	41
Article 19 – Confidentialité.....	41
Article 20 : Responsabilité civile - Assurance.....	42
Article 21 : Résiliation.....	42
Article 22 : Exception d'inexécution.....	43
Article 23 : Modification.....	43
Article 24 : Litiges et contestations - Droit applicable.....	44
Article 25 : Communications et notifications.....	45
Article 26 : Enregistrement.....	46
Article 27 : Prise d'effet du contrat.....	46
CHAPITRE VI - ANNEXES.....	47
ANNEXE 1 : LETTRE DE SOUMISSION.....	48
CAUTION DE BONNE FIN D'EXÉCUTION.....	49
CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE.....	50
PIÈCE N°5 CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DES TRAVAUX.....	51

**PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGE S ET DE
FONCTION DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO À SIKASSO**



PIÈCE N°1

NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

AVIS D'APPEL D'OFFRES LANCÉ PAR BCEAO

-----*-----

Intitulé du projet

PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGE ET DE FONCTION DU CHEF DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A SIKASSO

1 – Financement

Le financement se fait par la B.C.E.A.O.

2 – Conditions de participation

La participation au présent marché est ouverte à toutes les entreprises spécialisées dans les travaux décrits dans la rubrique « objet ». A cet égard, les soumissionnaires doivent fournir des attestations prouvant l'exécution de prestations similaires.

Tout candidat en situation de conflit d'intérêt devra en informer la Banque Centrale dans sa lettre de soumission, en précisant les termes dudit conflit d'intérêt.

3 – Allotissement

Le projet est constitué d'un (01) lot unique.

4 – Objet

L'appel d'offres a pour objet la réalisation des travaux de rénovation des logements de passage et de fonction du Chef d'Agence de la BCEAO à Sikasso.

5 – Lieux d'exécution

Le projet sera exécuté à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Sikasso

6 – Délai d'exécution

Le délai d'exécution est fixé à trois (03) mois au plus après notification du marché.

7 – Administration au nom de laquelle le marché sera conclu

Le marché sera conclu au nom de la B.C.E.A.O.

8 – Acquisition du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres est téléchargeable sur le site internet de la BCEAO.

9 – Dispositions diverses

Les entreprises sont tenues d'effectuer une visite de site avant d'établir leur offre.

10 – Présentation des offres

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront :

10.1 – La lettre de soumission datée et signée, conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;

10.2 – Les cadres de devis quantitatif et estimatif datés et signés, conformément au modèle du dossier d'appel d'offres ;

10.3 – Les documents administratifs (la dénomination de l'entreprise, une autorisation d'exercer (agrément et carte professionnelle en cours de validité), une attestation de domiciliation bancaire, une attestation INPS, un quitus fiscal et une attestation de non-faillite) ;

10.4 – La liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils, formations, expériences professionnelles) ;

10.5 – Les références de travaux similaires du soumissionnaire et toutes les notes explicatives de l'intervention de l'entreprise.

L'ensemble de l'offre sera relié en un bloc et reproduit en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

**PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGE ET DE FONCTION
DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO à SIKASSO**

L'ensemble des documents sera mis sous enveloppe portant les mentions suivantes :

AGENCE DE LA BCEAO à SIKASSO

Rue Mamadou Traoré

Quartier du Wayerma 1

BP 453 SIKASSO - MALI

Au centre

Dans le coin supérieur gauche :

**APPEL D'OFFRES POUR LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGE ET
DE FONCTION DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO A SIKASSO**

« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

NB : Le non-respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

10.6 – Monnaie de règlement : Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

10.7 – Visite de site : Une visite des lieux sera organisée à la date fixée dans l'avis d'appel d'offres à l'Agence Auxiliaire de Sikasso.

10.8 – Remise des offres : Les offres devront impérativement être déposées au secrétariat du Service de l'Administration, du Patrimoine et de Sécurité au plus tard le 17 septembre 2026 à 16 heures.

10.9 – Validité des offres : La durée de validité des offres devra être de six (6) mois, à compter de la date de remise des plis.

11 – Ouverture de plis – évaluation des offres

Dans un délai de dix (10) jours à compter de la date limite de dépôt des offres, une commission spéciale des marchés de la BCEAO procédera à l'ouverture des plis à l'Agence Principale de Bamako

La non-conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges entraînera son annulation.

L'analyse des offres se fera suivant les critères définis par la commission des marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse, au regard notamment des caractéristiques techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à l'appel d'offres, tous les soumissionnaires en seront avisés. La BCEAO ne sera pas non plus tenue de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

**PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGE S ET DE
FONCTION DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO À SIKASSO**



PIÈCE N°2
DEVIS DESCRIPTIF

PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGE ET DE FONCTION DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO À SIKASSO

=====*

DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OUVRAGE

A- Généralités

1- Définition de l'opération

Le présent document a pour objet, la description sommaire des travaux de rénovation des logements de passage et de fonction du Chef d'Agence de la BCEAO à Sikasso.

2 - Objectif du descriptif

Le présent devis descriptif a pour but d'imprégner les différentes structures concernées en l'occurrence le maître de l'ouvrage, le maître d'Œuvre, le bureau de contrôle technique, les entrepreneurs et les sous-traitants, du programme général de construction, du mode de bâtir, des types de matériaux utilisés et des dispositions de sécurité relatives à l'édification du local cité précédemment. Ceux-ci devront veiller chacun à son niveau à ce que :

- tous les travaux et dispositions nécessaires à l'achèvement complet et parfait des divers ouvrages et des diverses installations soient exécutés conformément aux règles de l'art ;
- leurs connaissances professionnelles suppléent à tout éventuel détail mal indiqué ou omis sur les plans et dans le devis descriptif.

En conséquence, le soumissionnaire ne pourra en aucun cas arguer que des erreurs ou omissions au plan ou au devis descriptif les dispensent d'exécuter intégralement tous les ouvrages nécessaires à l'achèvement complet des travaux et des installations.

Notons que les plans graphiques et les documents écrits (descriptifs) se complètent mutuellement.

3- Études et exécution des travaux

a) Principes généraux - Réglementations

Les travaux de chaque corps d'état spécialisé seront exécutés avec la plus grande perfection suivant les règles de l'art et les règlements en vigueur en République du Mali conformément aux descriptifs et obligations portées dans le présent descriptif et aux indications des plans d'architecture, tant en ce qui concerne le choix des matériaux, le mode de construction que les contraintes environnementales à savoir le niveau des routes environnantes, le niveau moyen du site à son état naturel, et dans le souci d'éviter toute éventuelle inondation ou stagnation des eaux dans l'enceinte, des niveaux de sol finis ont été définis par rapport au niveau moyen des routes qui entourent le site. La cote de niveau 40.00 sera prise sur la bordure de la grande avenue comme niveau de référence à partir duquel les niveaux des routes intérieures, jardins, patios et bâtiments sont nivelés.

b) Notice descriptive complémentaire

Des modifications pourront être apportées au projet pendant l'exécution des travaux par le maître de l'ouvrage, dans le but d'apporter plus de précisions à certaines prescriptions du dossier. Dans ce cas, les prescriptions les plus récentes prévaudront sur les premières et éventuellement sur les indications des plans.

Description sommaire des ouvrages

1- Le Gros œuvre

Les ouvrages de structure seront justifiés selon les règles de calcul définies dans les règles du BAEL 91 modifié 99 pour les ouvrages en béton armé.

Conformément au plan type, les murs en façades sont en briques creuses de 15 cm d'épaisseur.

Le corps de dallage est de 20 cm.

La dalle de toiture sera en béton à hourdis dont l'épaisseur sera déterminée selon les calculs.

2 – Observation d'ordre général:

- les fenêtres des chambres seront conservées ;
- les peintures intérieures seront de type décoratif ;
- les installations de climatisation seront conservées pour les chambres ;
- les cadres des portes des chambres qui sont en aluminium seront, seul l'habillage bois sera remplacé.

LOGEMENTS DU CHEF D'AGENCE

Définition des travaux

Les travaux se résument comme suit :

- les travaux préparatoires ;
- le terrassement ;
- le béton et la maçonnerie ;
- les enduits et les revêtements ;
- la charpente et la couverture, le faux plafond ;
- la menuiserie et l'huissierie ;
- revêtement mural ;
- la peinture ;
- la plomberie sanitaire ;
- l'électricité ;
- les VRD et les aménagements intérieurs ;
- l'escalier.

1. Travaux préparatoires

Ces travaux comportent essentiellement : l'installation du chantier.

Installation du chantier : Les travaux d'installation comprennent, pour l'essentiel :

- la clôture de chantier d'une hauteur de 2 m en tôle légère (ou un élément de protection équivalent), avec un portail d'accès aux véhicules ;
- l'amenée et le repliement du matériel ;
- la fourniture et pose du panneau de chantier ;
- la construction des bureaux de chantier et leurs équipements, y compris leur entretien ;
- le gardiennage et la maintenance de toutes les installations du chantier ;
- le maintien du chantier en bon état de propreté ;

L'équipement en eau et courant ainsi que les baraquements de stockage de matériels et de matériaux.

2. Fouilles

Les fouilles seront en rigoles. Les fouilles pour les éléments de fondation seront conformes à la profondeur définie par l'ingénieur et leurs dimensions devront être conformes aux plans établis à cet effet. Par ailleurs, elles doivent être creusées jusqu'au bon sol pour accueillir les fondations de l'ensemble de l'ouvrage.

3. Déblais et remblais

Les déblais débarrassés de tous débris organiques, complétés au besoin par la terre d'apport, pourront servir de remblais. Ces remblais seront exécutés par couches successives d'épaisseur, soigneusement arrosées et compactées. Les remblais d'apport seront en terre exempte de tous débris d'animaux et végétaux.

4. Béton

4.1 – Généralités :

Les agrégats devront être propres, lavés, exempts de terre végétale et de poussière. Sont interdites les opérations suivantes :

- la récupération de poussière de ciment ;
- l'utilisation de caillots de ciment dur, dus à l'humidité des emballages de ciment ou l'âge avancé du produit ;
- l'eau de gâchage du béton doit être propre et doit provenir du réseau de la Société Malienne des Eaux, ou des forages en exploitation dans la zone ;
- les aciers pour le béton armé doivent être correctement disposés, pour assurer un enrobage. D'autre part, les aciers pour béton devront être libres de la rouille, de la calamine, et de tous autres éléments pouvant entamer leur résistance initiale ;
- les maçonneries seront exécutées en briques de ciment ;
- l'exécution des bétons sera conforme aux règles de l'art et aux prescriptions techniques. Les dimensions et sections des ouvrages en BA seront conformes aux plans. Les agrégats et l'eau de gâchage répondront aux conditions d'exécution des travaux exigés par les textes en vigueur au Mali.

4.2 Béton armé

Les travaux de béton armé devront être conformes aux calculs et plans établis à cet effet. Le dosage est de 350 kg/m^3 de ciment, exception faite de la forme de dallage dont le béton sera dosé à 300 kg/m^3 de ciment avec un ferrailage en haute adhérence (HA), ainsi que du béton de propreté (150 kg/m^3).

S'inscrivent sous cette rubrique les parties de l'ouvrage telles que semelles de fondation, longrines, chaînages bas et chaînages hauts, poteaux, têtes d'acrotères, linteaux des fenêtres et portes, dalle de couverture du bâtiment et celle de la guérite et es appuis maintenant la structure courbe de l'enveloppe, la dalle de couverture des fosses septiques, puisards et regards. L'exécution des bétons sera conforme aux règles de l'art et aux prescriptions techniques.

4.3 Béton de propreté

Après contrôle des fonds de fouille, il sera exécuté sous tous les éléments un béton de propreté dosé à 150 kg/m^3 et de 5 cm d'épaisseur minimale, débordant lesdits éléments de 5 cm de part et d'autre.

4.4 Dallages et infrastructures :

Dallages : il sera prévu au niveau du plancher bas des locaux une forme de dallage en béton dosé à 300 kg/m^3 de ciment et d'épaisseur minimale égale à 0,10 m. Il sera prévu un ferrailage en HA6 de maillage 20 cm X 20 cm. Antérieurement à la mise en place de la forme de dallage, il sera posé un film plastique de polyane afin d'éviter la remontée de l'humidité, des termites et autres insectes dans les bâtiments ;

Chaînages bas : ils seront exécutés sur les murs de soubassement avant la réalisation de la forme de dallage. Le dosage sera de 350 kg/m^3 ;

Chaînages hauts : Ils seront exécutés sur les murs en élévation. Le dosage sera de 350 kg/m^3 ;

Chaînages linteaux : Ils seront exécutés au-dessus des fenêtres. Le dosage sera de 350 kg/m^3 ;

Rampes et marches : elles seront constituées par du gros béton.

4.5 Ossature et éléments divers en béton armé :

Poteaux : des poteaux et des poutres seront prévus depuis l'élévation jusqu'au soubassement pour transmettre les charges de la charpente et des longrines aux fondations, et ce conformément aux plans d'exécution. Le dosage indiqué est de 350 kg/m^3 . Ils seront exécutés sur les murs de soubassement avant la réalisation de la forme de dallage et au niveau des linteaux des murs en élévation. Le dosage sera le même que précédemment, soit 350 kg/m^3 ;

Poutres : pour permettre une bonne transmission des charges, des divers planchers jusqu'à la fondation, des poutres seront prévues à des endroits bien indiqués sur les plans. Ici, le dosage sera également pris à 350 kg/m^3 ;

Ouvrages divers : les têtes d'acrotères et planchers, les appuis, jambages, etc. seront réalisés en béton armé dosé à 350 kg/m^3 , avec coffrage à parement courant

5. Ouvrage en maçonnerie

Les maçonneries comprennent :

- les murs de soubassement ;
- les murs en élévation ;
- les fosses septiques, puisards et regards.

5.1 Murs de soubassement

Les murs de soubassement sont en agglos pleins de 20 cm d'épaisseur dosés à 250 kg de ciment par m³ de sable sec. Ils recevront par la suite une couche de mortier de ciment dosé à 250 kg/m³.

5.2 Murs en élévation

Ils seront en briques agglomérées creuses.

5.3 L'escalier

Il sera réalisé au premier étage un escalier de largeur 1.20 m, de marche 30 cm et de contremarche 15 cm conformément aux plans. L'escalier devra être facilement praticable et protégé par des garde-corps métalliques.

5.4 Enduits et revêtements

Pour tous les enduits, un giclage systématique est exigé afin d'éviter les faïençages. Les travaux comprennent :

- les enduits extérieurs ;
- les enduits intérieurs ;
- le carrelage sols et murs ;
- la chape.

5.5 Enduits verticaux

Ils seront en mortier de ciment dosé à 400 kg/m³ sur tous les supports en agglomérés et en béton et sur les surfaces intérieures des murs de toilettes et vestiaires. Ils seront appliqués à partir d'une couche d'accrochage en gobetis et une couche de finition dosée à 400 kg/m³. L'épaisseur totale de l'enduit sera de 1,5 cm. En ce qui concerne les enduits à exécuter sur les bétons, tous les piquetages et sujétions nécessaires devront être assurés pour permettre leur adhérence parfaite.

5.6 Enduits horizontaux

Lisses, au mortier dosé à 450 kg de ciment par m³ de sable sec d'épaisseur 2 cm, en sous-face des planchers hauts, des dalles, poutres etc.

6. Revêtements au sol

La chape des parkings et des rampes est constituée du gravier lavé dosé à 400 kg/m³. Aussi, le bâtiment réservé à la conservation sera en chape.

6.1. Carreaux de sol

Les carreaux grès cérame seront posés dans toutes les pièces du bâtiment selon les plans. Les carreaux grès cérame seront posés sur bain de mortier dosé à 500 kg/m³ de

ciment par mètre cube de mortier d'épaisseur 0,03 m au minimum. Les plinthes seront en grès cérame de même nature, format et coloris.

6.2 Faïence

Il sera prévu un carrelage en faïence sur le sol et aux murs sur une hauteur de 2,10 m dans les toilettes et les vestiaires, sur bain de mortier dosé à 500 kg de ciment par mètre cube de mortier. Les dimensions des faïences seront de 30 cm x 15 cm. Les couleurs des carreaux seront validées par le maître d'œuvre.

7. Faux plafond

Le faux-plafond sera suspendu à 2.8 m du plancher bas, des pièces, constituant ainsi la hauteur sous plafond. Ce faux-plafond sera en contreplaqué d'épaisseur 8 mm fixé par des clous sur un réseau de chevrons. Il sera lissé par une fine couche de plâtre avant d'être peint.

8. Menuiserie – Huisserie

Elle comprend les portes, les fenêtres, la vitrerie, les grillages et bien d'autres. Les ouvrages métalliques recevront un traitement antirouille avant leur peinture. Tous les bois seront préalablement séchés correctement et traités avec des vernis.

8.1 Portes :

Toutes les portes intérieures seront en bois massif posées sur huisseries métalliques et de premier choix d'épaisseur 4 cm ;

- les portes des toilettes seront en aluminium vitré ;
- les serrures apparentes seront de premier choix ;
- les portes extérieures donnant sur la façade principale seront en acier galvanisé et en bois coulissantes sur châssis rails en aluminium.

8.2 Fenêtres

On installera des fenêtres à vantaux coulissants sur châssis rails.

9. Peinture

Les travaux de peinture seront exécutés selon les règles de l'art. Tous les produits doivent provenir d'usines notoirement connues pour la qualité de leur fabrication. Avant application de couches de peinture, diverses opérations doivent être exécutées, en fonction du matériau présent. Ce sont :

- dans le cas de maçonneries de béton, ce sont le rebouchage des trous, éraflures, l'égrenage, l'époussetage, le ponçage et le passage d'une fine couche de plâtre pour lisser les surfaces intérieures ;
- dans le cas des menuiseries bois, des opérations sont prévues et concernent le brossage, le rebouchage, le ponçage et l'époussetage ;
- enfin, dans le cas de la menuiserie métallique, ce sont les travaux de dégraissage, rebouchage, brossage et de révision antirouille.

10. Revêtement mural

Certaines parties de façades des deux bâtiments seront revêtues en pierres taillées comme indiqué sur le plan. L'ensemble de ces revêtements couvre une superficie de 128,8 m².

11. Électricité

Le branchement sera effectué sur le réseau urbain Énergie du Mali S.A. Les installations électriques et les fournitures pour l'électricité devront être conformes aux normes. De plus, l'installation sera faite telle que prévue par le plan d'électricité. Elle comprend :

- un coffret câblé et équipé de disjoncteurs pour la lumière et les prises ;
- le branchement du bâtiment sur le compteur ;
- la pose des appareils et des matériels électriques ;
- la prise de terre du bâtiment sera réalisée par la mise en place d'un câble en cuivre de 29 mm² au fond de fouille.

Les appareils d'éclairage seront en fonction du niveau d'éclairement conformément aux normes.

12. Plomberie sanitaire

La plomberie sanitaire comprend : les canalisations, les appareils sanitaires et les accessoires sanitaires. Les travaux seront réalisés conformément aux normes en vigueur. Les appareils et accessoires sanitaires seront de bonne qualité et soumis à l'appréciation du Maître d'œuvre avant leur installation.

12.1 Canalisations et alimentation en eau

Le circuit à réaliser sera prévu encastré tant pour l'évacuation des eaux pluviales des toitures, des eaux usées, des eaux vannes que pour l'alimentation en eau potable qui sera prévue en tuyaux PVC non plastifié conformes aux normes en vigueur et non en tubes galvanisés. Seuls les raccords en 15/21 seront en cuivre écroué et écrou laiton ou en cuivre chromé.

NB : Les évacuations seront aussi en tubes PVC de diamètres appropriés selon les utilisations. Dans tous les cas, il sera prévu des jonctions correctes pour éviter des fuites d'eau en cas de surpression. Pour stabiliser les pressions d'eau, les réseaux d'eau seront bouclés à l'intérieur des bâtiments. L'ensemble du réseau d'alimentation sera soumis à un essai de pression au cours des travaux et aussi avant la mise en service des locaux.

12.2 Appareils sanitaires

Les appareils sanitaires retenus devront être d'excellente qualité et situés aux emplacements prévus sur les plans. Ils seront en porcelaine vitrifiée, de couleur blanche.

NB :

- le WC à l'anglaise devra avoir un réservoir attenant SGF ou similaire. Il aura un robinet équerre ;
- lavabo 'série ALLIA' ou équivalent : L'ensemble sera constitué de : robinetterie, bonde siphon, trop plein, tirette et tous accessoires de fonctionnement équerres de fixation.

Accessoires sanitaires :

- Ils regroupent :
- porte - papier hygiénique en plastique ;
- glace à teint biseauté, épaisseur 6 mm ;
- porte savon en plastique ou en porcelaine.

13. VRD - aménagements divers

Voirie : Les voies de circulation à l'intérieur seront revêtues de pavés de béton de forme hexagonale.

Espaces verts : Des espaces gazonnés seront créés à l'intérieur de la cour, les points de recueillement conformes au plan conçu (jardins aménagés). Le choix des essences végétales sera fait pour l'agrément visuel.

Rez de Chaussée

1 - Installation de chantier

L'installation de chantier comprenant :

Branchement divers

Panneaux de chantier

Bureau de chantier et équipement

Élaboration des plans d'exécution

Amenée et repli des installations et des matériels revenant à l'entreprise + nettoyage des abords du chantier.

Plan de récolement : La Fourniture des plans de récolement après les travaux.

1- Les travaux de terrassement

Les travaux de terrassements consistent à exécuter les tâches suivantes :

La préparation et le nettoyage du site ainsi que l'implantation des nouvelles semelles, de la nouvelle cuisine traditionnelle et de l'aménagement de la cour (voir le plan de démolition).

La démolition des murs et planchers.

Les fouilles en rigole pour maçonnerie d'agglos pleins sont de 40 x 40 cm et les semelles isolées de 120 x 120 x 100 cm

Les fouilles seront exécutées conformément aux Prescriptions du Cahier des Charges DTU n° 12 applicables aux travaux de terrassement pour le bâtiment.

La finition du fond de fouille et des parois, sera exécutée juste avant le coulage du béton de propreté ou du béton de fondation, quelle que soit la nature du terrain. Ref: aux études géotechniques.

Remblais provenant des fouilles et remblais d'apport compactés. Les remblais pourront provenir des déblais si ceux-ci sont de bonne qualité confirmée par le Maître d'Ouvrage Délégué et du Bureau de Contrôle Technique.

Les remblais des fondations seront compactés par couches successives de 20 cm, arrosées, pour obtenir une compacité équivalente à celle du terrain en place.

2 - Béton et maçonneries en fondation

Les travaux suivants seront exécutés :

- Béton de propreté

Il sera exécuté, avant l'ouvrage de fondation, un béton de propreté constitué par une galette de béton et caillasse dosé à 150 kg de ciment, coulée au contact du fond de fouille, sur une épaisseur de 5 cm minimum.

- Semelles filantes

Des semelles filantes en béton armé dosé à 350kg/m³ sont prévues sous tous les nouveaux murs porteurs. La largeur des semelles filantes devra être au minimum de 50 cm, avec empattement au droit de certaines charges localisées. (Voir plans).

- Mur de fondation

Les nouveaux murs de fondation seront en amorces de briques pleines de 20 cm dosées à 250 kg/m³.

- Chainage bas

Des chaînages en béton armé sont prévus pour liasonner les ouvrages en maçonnerie. Ils seront dimensionnés et exécutés selon les règles de l'art.

- Poteaux en fondation

Des poteaux en béton armé sont prévus pour liasonner les ouvrages en maçonnerie. Ils seront dimensionnés de 15 x 20. Ref: au plan d'exécution.

3 - Béton et maçonnerie en élévation R.D.C

- Chaînages et les poteaux

Les chaînages et les poteaux en béton armé sont prévus pour liasonner les ouvrages en maçonnerie. Ils seront dimensionnés et exécutés selon les règles de l'art.

- Mur en élévation

Les nouveaux murs d'élévation seront en amorce de briques creuses de 15 x 20 x 40 cm.

- Couverture

Ce sont des planchers corps creux de 15 + 5, comprenant hourdi et béton de compression. Voir le plan.

Pour le plancher en dalle plein dosé à 350 kg/m³.

4 – Menuiseries :

Les portes extérieures et des portes de toilettes en alu vitré dimension 80 x 220 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions.

F/P de porte intérieure en isoplane dimension 80 x 220 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions

La porte du salon en alu vitré avec grille de protection dimension 80 x 220 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions

Les cadres des portes des chambres qui sont en aluminium seront conservés, seul l'habillage en bois sera remplacé ;

Les fenêtres des chambres seront conservées.

Des fenêtres en alu vitré avec grille de protection, y compris les accessoires et toutes sujétions contenant la fourniture et la pose telle que :

- de dimensions 315 x 120 cm ;
- de dimensions 120 x 120 cm ;
- de dimensions 105 x 120 cm ;
- de dimensions 195 x 120 cm ;
- de dimensions 155 x 120 cm.

5 - Enduit et revêtement

Les matériaux et le matériel pour l'exécution des enduits tel que :

Enduit intérieur dosé à dosé 350 kg/m³ ;

Enduit au plafond dosé à dosé 350 kg/m³ ;

La fourniture et la pose de carreaux en grès céramique poli et vitrifié de 60 x 60 ou du marbre au choix de l'architecte y compris toutes sujétions ;

La fourniture et la pose de carreau antidérapant de 30 x 30 pour les toilettes et les escaliers y compris toutes sujétions ;

La fourniture et la pose de carreaux en faïence de 20 x 30 y compris toutes sujétions ;

La fourniture et la pose de plinthe ;

La fourniture et la pose du carrelage en grès céramique des chambres, les couloirs et la cuisine.

6 - Peinture

Les peintures seront exécutées en fourniture et pose tel que :

Les peintures intérieures seront de type décoratif, qui feront l'objet d'une validation du MOD ;

Peinture extérieure, hydrofuge en FOM extérieure lessivable en trois couches ;

Peinture hydrofuge Glycéro sur plafond.

7 - Climatisation :

Les installations de climatisation seront conservées pour les chambres ;

Prévoir une nouvelle installation de climatisation dans le salon.

8 - STAFF :

Le staff des salons et des chambres sera en staff plein décoratif ;

Les staffs des couloirs et des terrasses seront en corniche.

9- Les travaux d'aménagement de la cuisine

La fourniture et la pose des travaux d'aménagement de la cuisine (table de travail, étagère, hotte etc.). Réf : la volumétrie et le plan.

10- Plomberie sanitaire RDC

Le réseau de plomberie actuel sera conservé et les appareils sanitaires seront remplacés.

- Appareils sanitaires

La fourniture et la pose des appareils sanitaires :

F et P WC complet à l'anglaise ;

F et P lavabo complet plus tablette ;

F et P chauffe-eau à accumulation de 80 litres + groupe de sécurité ;

F et P évier à 2 bacs + égouttoir et robinet mitigeur ;

F et P siphon de sol 15 x 15 cm ;

F et P receveur de douche 80/80 cm ;

F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte-savon, porte-serviette, porte-papier, etc.) ;

F et P colonne de douche plus mitigeur ;

F et P robinet de puisage ;

F et P Fosse Septique et puisards y compris les regards de visite.

11- Électricité

Prévoir l'installation de ventilateurs.

ÉTAGE 1

1- Béton et maçonnerie en élévation

- Chaînages et les Poteaux

Les nouveaux chaînages et les nouveaux poteaux en béton armé sont prévus pour liaisonner les ouvrages en maçonnerie. Ils seront dimensionnés et exécutés selon les règles de l'art. Voir le plan

- Mur en élévation

Les nouveaux murs d'élévation en amorce de briques creuses de 10 x 20 x 40 cm seront réalisés en maçonnerie d'agglos pleins de 10 cm.

Les nouveaux murs en élévation seront en amorce de briques creuses de 15 x 20 x 40 cm. Ils seront réalisés en maçonnerie d'agglos pleins de 15 cm.

- Escalier :

L'escalier est en béton armé de deux volées avec un palier intermédiaire.

- Couverture

Ce sont des planchers corps creux de 15 + 5, comprenant hourdi et béton de compression. Voir plan

Pour le plancher en dalle pleine, il est prévu du béton armé dosé à 350 kg/m³.

- Étanchéité pour les toilettes

Étanchéité liquide à base de résine polyuréthane + protection par chape + carrelage collé.
Classe SP du Système d'étanchéité liquide: SP 3.

2- Menuiseries

F/P les portes de toilettes en alu vitré dimension 80 x 220 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions.

Le placard principal de la chambre principale ne figure pas sur le plan.

F/P de porte intérieure en isoplane dimension 80 x 220 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions.

Les cadres des portes des chambres qui sont en aluminium seront conservés, seul l'habillage en bois sera remplacé ;

Les fenêtres des chambres seront conservées

Des fenêtres en alu vitré avec grille de protection, y compris les accessoires et toutes sujétions contenant la fourniture et la pose telles que :

- de dimensions 315 x 120 cm ;
- de dimensions 60 x 60 cm ;
- de dimensions 297 x 120 cm ;
- de dimensions 105 x 120 cm ;
- de dimensions 195 x 120 cm ;
- de dimensions 155 x 120 cm.

3 - Enduit et revêtement

Les matériaux et le matériel pour l'exécution des enduits, tel que :

- enduit intérieur dosé à dosé 350 kg/m³ ;
- enduit extérieur dosé à dosé 350 kg/m³ ;
- enduit au plafond dosé à dosé 350 kg/m³.

La fourniture et la pose de carreaux en grès céramique de 60 x 60 ou du marbre au choix de l'architecte y compris toutes sujétions.

La fourniture et la pose de carreaux antidérapants de 30 x 30 pour les toilettes et les escaliers y compris toutes sujétions.

La fourniture et la pose de carreaux en faïence de 20 x 30 y compris toutes sujétions.

La fourniture et la pose de plinthe.

Le carrelage du balcon couvert doit être du marbre ou du carreau très haut de gamme ;

F/P carrelage en grès céramique des chambres, les couloirs et la cuisine.

4- Peinture

Les peintures seront exécutées en fourniture et la pose, telles que :

- peinture intérieure, hydrofuge, lessivable satinée ;
- peinture extérieure, hydrofuge en FOM extérieur, lessivable satinée en trois couches ;
- peinture hydrofuge Glycéro sur plafond.

5 – Climatisation

Les installations de climatisation seront conservées pour les chambres.

6- STAFF

Le staff du balcon couvert et des chambres sera en staff plein décoratif.

Les staffs des couloirs seront en corniche.

7 - Plomberie sanitaire étage 1

Le réseau de plomberie actuel sera conservé et les appareils sanitaires seront remplacés.

- Appareils sanitaires

La fourniture et la pose des appareils sanitaire :

- F et P WC complet à l'anglaise ;
- F et P lavabo complet plus tablette ;
- F et P Bidet + accessoires ;
- F et P chauffe-eau à accumulation de 80 litres + groupe de sécurité ;
- F et P chauffe-eau à accumulation de 50 litres + groupe de sécurité ;
- F et P baignoire 180/80 cm + accessoires ;
- F et P siphon de sol 15 x 15 cm ;
- F et P receveur de douche 80/80 cm ;
- F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte-savon, porte-serviette, porte-papier, etc.) ;
- F et P colonne de douche plus mitigeur ;
- F et P robinet de puisage.

8 – Électricité :

a) Mise à la terre réglementaire des masses

La fourniture et la pose des :

- puits de terre contenant le piquet + le câble nu 1 x 29 mm²
- câble de terre Cu 1 x 25 mm² isolé ;
- barrette de coupure.

b) Ferroutage, gainages, câbles et fileries

Il faut juste ajouter les installations de ventilation.

La fourniture et la pose des :

- gaines orange diamètre 11mm ;
- gaines orange diamètre 13 mm ;
- fils TH section 1,5 mm² ;
- fils TH section 2,5 mm² ;
- fils TH section 4 mm² ;
- câbles U1000R02V 5 x 10 mm² sous fourreau ;
- câbles U1000R02V 5 x 16 mm² sous fourreau ;
- câbles coaxiaux TV.

c) coffrets électriques

La fourniture et la pose de coffrets électriques équipés de 3 rangées de 24 modules..

d) luminaires

La fourniture et la pose des :

- hublot Plafonnier ;
- hublot Plafonnier étanche ;
- hublot Mural étanche ;
- hublot Mural ;
- spot lumineux.

e) Appareils - Appareillages – Équipements

La fourniture et la pose des :

- interrupteur simple allumage ;
- interrupteur double allumage ;
- Interrupteur va-et-vient simple allumage ;
- prise de courant 2 P+T 10/16 A ;
- prise de courant 2 P+T 10/16 A étanche ;
- prise TV ;
- Dismatic.

f) Climatiseur & Brasseur d'air :

- climatiseur split 1,5 CV ;
- climatiseur split 2,5 cv ;
- brasseur d'air.

Le réseau électrique sera encastré.

Les détecteurs de présence encastrés seront du type LEGRAND 078452 ou similaire. L'interrupteur simple allumage étanche sera du type Neptune de LEGRAND ou similaire.

Les luminaires seront des plafonniers à encastrer dans le faux plafond des salons et couloirs. Dans la cour, il sera installé des hublots. Les lampes doivent être à LED.

ÉDICULE

1- Béton et maçonnerie en élévation

- Chaînages et les Poteaux

Les chaînages, les poteaux et les poutres en béton armé sont prévus pour liaisonner les ouvrages en maçonnerie. Ils seront dimensionnés et exécutés selon les règles de l'art.

- Mur en élévation

Les murs d'élévation seront en amorce de briques creuses de 15 x 20 x 40 cm. Ils seront réalisés en maçonnerie d'agglos pleins de 15 cm.

- Couverture

Ce sont des planchers corps creux de 15 + 5, comprenant hourdi et béton de compression. Pour le plancher en dalle pleine, le béton sera dosé à 350 kg/m³.

- Étanchéité sur la toiture:

Elle aura la composition suivante :

Isolant thermique + couche de semi indépendance + étanchéité bicouche avec membrane élastomère en bitume modifié SBS élastomère (la deuxième couche est auto-protégée) ;

Classement FIT-F412T2.

Mur en élévation pour acrotère

Les murs d'élévation seront en amorce de briques creuses de 15 x 20 x 40 cm. Ils seront réalisés en maçonnerie d'agglos creux de 15 cm, dosée à 250 kg/m³.

2 - Enduit et revêtement

Les matériaux et le matériel pour l'exécution des enduits, tel que :

- enduit intérieur dosé à dosé 350 kg/m³ ;
- enduit extérieur dosé à dosé 350 kg/m³ ;
- enduit au plafond dosé à dosé 350 kg/m³.

La fourniture et la pose de carreaux en grès cérame de 45 x 45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions.

3- Peinture

Les peintures seront exécutées telles que :

- peinture intérieure, hydrofuge, lessivable satinée ;
- peinture extérieure, hydrofuge en FOM extérieure lessivable satiné en trois couches ;

- peinture hydrofuge glycéro sur plafond.

COUR DU LOGEMENT DE CHEF D'AGENCE

Voir le plan d'aménagement.

BÂTIMENT ANNEXE DU LOGEMENT DU CHEF D'AGENCE

Les deux chambres ont déjà été rénovées. Il faut juste prévoir la construction d'une cuisine traditionnelle dans la cour.

- Démolition :

Démolition de revêtement de sol ;

Évacuation des gravats.

- Enduit et revêtement

Calfeutrement des fissures ;

F/P carrelage en grès céramique de sol ;

F/P Plinthe en grès céramique ;

F/P Peinture intérieure et extérieure ;

Enduit pour les parties décoratives de la façade.

- Plomberie sanitaire

Le réseau de plomberie actuel sera conservé à mon avis mais les appareils sanitaires seront remplacés.

La fourniture et la pose des appareils sanitaires :

F et P WC complet à l'anglaise ;

F et P lavabo complet plus tablette ;

F et P siphon de sol 15 x 15 cm ;

F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.).

- Électricité

Les installations de ventilation ;

La fourniture et la pose de coffret électrique équipé 3 rangées 24 modules.

- Luminaires

La fourniture et la pose des luminaires :

Hublot Plafonnier ;

Hublot Plafonnier étanche ;

Hublot Mural étanche ;

Hublot Mural.

- Appareils - Appareillages - Équipements

La fourniture et la pose des appareillages - équipements :

Interrupteur simple allumage ;

Interrupteur double allumage ;

Interrupteur va-et-vient simple allumage ;

Prise de courant 2P+T 10/16A ;

Prise de courant 2P+T 10/16A étanche ;

Prise TV ;

Dismatic ;

Climatiseur split 1,5 CV.

LOGEMENT DE PASSAGE

RDC

- Démolition

Démolition de revêtement de sol ;

Évacuation des gravats.

- Enduit et revêtement

Calfeutrement des fissures de l'enduit intérieur et extérieur ;

Le carrelage du salon doit être du marbre ou du carreau très haut de gamme ;

F/P carrelage du salon en marbre ou du carreau de très haut de gamme de sol ;

F/P carrelage en grès céramique de sol des chambres et couloirs ;

F/P Plinthe en grès céramique ;

F/P carrelage antidérapant du sol des toilettes ;

F/P Peinture intérieure et extérieure ;

Enduit pour les parties décoratives de la façade.

- Plomberie sanitaire

Le réseau de plomberie actuel sera conservé à mon avis mais les appareils sanitaires seront remplacés. La fourniture et la pose des appareils sanitaires :

F et P WC complet à l'anglaise ;

F et P lavabo complet plus tablette ;

F et P siphon de sol 15 x 15 cm ;

F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.).

- Électricité

La fourniture et la pose des fourreaux, des gainages, des câbles et fileries ;

La fourniture et la pose de coffret électrique équipé 3 rangées 24 modules.

- Luminaires

La fourniture et la pose des luminaires :

Hublot Plafonnier ;

Hublot Plafonnier étanche ;

Hublot Mural étanche ;

Hublot Mural.

- Appareils - Appareillages - Équipements

La fourniture et la pose des appareillages - équipements :

Interrupteur simple allumage ;

Interrupteur double allumage ;

Interrupteur va-et-vient simple allumage ;

Prise de courant 2P+T 10/16A ;

Prise de courant 2P+T 10/16A étanche ;

Prise TV ;

Dismatic ;

Climatiseur split 1,5 CV.

CLIMATISATION

Les installations de climatisation seront conservées pour les chambres.

STAFF

Le staff du salon et des chambres sera en staff plein décoratif ;

Les staffs des couloirs seront en corniche.

BÂTIMENT LOGEMENT DE PASSAGE

Étage 1 :

Démolition

Démolition de revêtement de sol ;

Évacuation des gravats.

Enduit et revêtement

Calfeutrement des fissures de l'enduit intérieur et extérieur ;

Le carrelage du salon doit être du marbre ou du carreau très haut de gamme ;

F/P carrelage du salon en marbre ou du carreau de très haut de gamme de sol ;

F/P carrelage en grès céramique de sol des chambres et couloirs ;

F/P Plinthe en grès céramique ;

F/P carrelage antidérapant du sol des toilettes ;

F/P Peinture intérieure et extérieure ;

Enduit pour les parties décoratives de la façade.

Plomberie sanitaire

Le réseau de plomberie actuel sera conservé à mon avis mais les appareils sanitaires seront remplacés.

La fourniture et la pose des appareils sanitaires :

F et P WC complet à l'anglaise ;

F et P lavabo complet plus tablette ;

F et P siphon de sol 15 x 15cm ;

F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.).

Électricité

La fourniture et la pose du fourreaillage, gainages, câbles et fileries ;

La fourniture et la pose de coffret électrique équipé 3 rangées 24 modules.

- Luminaires

La fourniture et la pose des luminaires :

Hublot Plafonnier ;

Hublot Plafonnier étanche ;

Hublot Mural étanche ;

Hublot Mural.

- Appareils - Appareillages - Équipements

La fourniture et la pose des appareillages - équipements :

Interrupteur simple allumage ;

Interrupteur double allumage ;

Interrupteur va-et-vient simple allumage ;

Prise de courant 2P+T 10/16A ;

Prise de courant 2P+T 10/16A étanche ;

Prise TV ;

Dismatic.

- Climatisation

Les installations de climatisation seront conservées pour les chambres ;

Climatiseur split 1,5 CV.

- STAFF

Le staff du salon et des chambres sera en staff plein décoratif.

Les staffs des couloirs seront en corniche.

BÂTIMENT ANNEXE LOGEMENT DE PASSAGE

- Démolition

Démolition de revêtement de sol ;

Évacuation des gravats.

- Enduit et revêtement

Calfeutrement des fissures ;

F/P carrelage en grès céramique de sol ;

F/P Plinthes en grès céramique ;

F/P Peinture intérieure et extérieure ;

Enduit pour les parties décoratives de la façade.

- Plomberie sanitaire

Le réseau de plomberie actuel sera conservé à mon avis mais les appareils sanitaires seront remplacés.

La fourniture et la pose des appareils sanitaires :

F et P WC complet à l'anglaise ;

F et P lavabo complet plus tablette ;

F et P siphon de sol 15 x 15 cm ;

F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.).

- Électricité

La fourniture et la pose de coffret électrique équipé 3 rangées 24 modules

- Luminaires

La fourniture et la pose des luminaires :

Hublot Plafonnier ;

Hublot Plafonnier étanche ;

Hublot Mural étanche ;

Hublot Mural.

- Appareils - Appareillages - Équipements

La fourniture et la pose des appareillages - équipements :

Interrupteur simple allumage ;

Interrupteur double allumage ;

Interrupteur va-et-vient simple allumage ;

Prise de courant 2P+T 10/16A ;

Prise de courant 2P+T 10/16A étanche ;

Prise TV ;

Dismatic ;

Climatiseur split 1,5 CV.

COUR DU LOGEMENT DE CHEF D'AGENCE

Voir le plan d'aménagement.

MUR DE CLÔTURE LOGEMENT DE CHEF D'AGENCE ET LOGEMENT DE PASSAGE

- Enduit et revêtement

Calfeutrement des fissures

- Électricité

La fourniture et la pose du fourreautage, gainages, câbles et fileries ;

La fourniture et la pose des ampoules étanches ;

La fourniture et la pose des interrupteurs simples allumages.

**PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGES ET DE
FONCTION DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO à SIKASSO**



PIÈCE N° 3 PIÈCES GRAPHIQUES

Voir en annexe

**PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGES ET DE
FONCTION DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO à SIKASSO**



PIÈCE N°4 MODÈLE DE CONTRAT

CONTRAT D'ENTREPRISE ENTRE LA BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE
L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO) ET (préciser le nom de l'Entrepreneur
personne physique ou morale)

... (préciser le mois et l'année)

ENTRE-LES SOUSSIGNÉ(E) S :

La BANQUE CENTRALE DES ÉTATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO), Établissement Public International dont le siège est situé à Dakar, Avenue Abdoulaye FADIGA, BP 3108, République du Sénégal, représentée par ... [(prénom(s) et nom)], (Fonction), dûment habilité, à cet effet, [Observations : pour ce qui concerne le Siège, se référer aux Décisions n° 355-07-2012 et 356-07-2012 du 30 juillet 2012 portant délégation de pouvoirs, pour la signature des bons de commandes et des contrats de marchés au Siège de la BCEAO]

ci-après dénommée « la Banque Centrale », la « BCEAO » ou « le Maître de l'Ouvrage »,

D'une part,

ET

... (indiquer la dénomination complète), ... (forme juridique : SA, SARL, ...), au capital de ... (préciser en lettres et en chiffres), dont le siège social est situé à ... (ville et adresse géographique), immatriculée au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM)/ Registre du Commerce et des Sociétés de ... (ville), sous le numéro ..., représentée par ... [(prénom(s) et nom)], agissant en qualité de ... (fonction), dûment habilité(e), à cet effet,

ci-après dénommée « l'Entrepreneur » ou « ... (nom de la société) », d'autre part,

[Variante s'il s'agit d'un Entrepreneur personne physique

M./Mme/Mlle.....

- Né (e) le :à

- Nationalité :

- Carte d'identité/Passeport n°... , délivré(e) à le

- Adresse :

- Téléphone :

- E-mail :

Ci-après dénommé (e) « l'Entrepreneur » ou « (nom de la personne physique) ».]

La BCEAO et l'Entrepreneur étant, par ailleurs, désignés par les termes « les Parties »,

[Observations : Un préambule peut être inséré après la présentation des Parties. Il a pour objet de préciser/rappeler le contexte du contrat, voire de faire la genèse des relations entre les Parties, si un tel historique est pertinent pour la bonne compréhension des clauses contractuelles.

Pour insérer un préambule, le cas échéant, faire précéder l'article premier de ce qui suit :

« IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT : (Formuler la teneur du préambule) » :]

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

CHAPITRE I – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1^{er} : Définitions

Aux termes du présent contrat, on entend par :

Maître de l'Ouvrage : la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Entrepreneur : l'attributaire du marché ;

Maître d'Œuvre (MO) : le Prestataire chargé des études techniques, de la coordination des actions des intervenants, pour le compte du Maître de l'Ouvrage ;

Contrat / Marché ou acte d'engagement de l'Entrepreneur : le présent contrat.

Article 2 - Objet

2.1. Par le présent contrat, le Maître de l'Ouvrage confie à l'Entrepreneur qui accepte, l'exécution des travaux de ... (préciser).

2.2. Ces travaux sont décrits dans les documents, ci-après :

le dossier d'appel d'offres ;

la/les soumission(s) de l'Entrepreneur ;

les devis quantitatifs et estimatifs de l'Entrepreneur.

2.3. Pour l'appréciation des prestations et pour l'établissement de son prix, l'Entrepreneur reconnaît avoir eu une parfaite connaissance des pièces du dossier d'appel d'offres, sur la base desquelles il a estimé les quantités à mettre en œuvre. Le prix est censé tenir compte de toutes les sujétions de l'exécution.

Article 3 – Pièces contractuelles

3.1. Sont considérés comme pièces contractuelles et, par ordre de priorité :

a) Le présent contrat ainsi que ses avenants dûment signés par les Parties, le cas échéant ;

b) Les documents ci-après, ... (préciser, le cas échéant. Ex....) :

le Procès-verbal de réception des travaux, mentionné à l'article ..., paragraphe ... du présent contrat ;

le Procès-verbal de démarrage des travaux, indiqué à l'article ..., paragraphe ... du présent contrat ;

le Procès-verbal de validation des livrables, prévu à l'article ..., paragraphe ... du présent contrat.

c) Les Annexes, ci-après, qui font partie intégrante du présent contrat :

Annexe 1 : Soumission(s) de l'Entrepreneur, en date du ... , établie(s) conformément au modèle contenu dans le dossier d'appel d'offres ;

Annexe 2 : Cahier des charges intitulé « ... » ;

Annexe 3 : Devis quantitatifs et estimatifs détaillés (préciser les intitulés, le cas échéant) et donnant la décomposition du prix global forfaitaire. Ces devis ont été établis suivant le modèle de cadre quantitatif et estimatif joint au dossier d'appel d'offres. Cette

décomposition servira à l'établissement des prix des travaux éventuellement ordonnés, en moins et en plus ;

Annexe 4 : Calendrier d'exécution contractuel des travaux, dressé par l'Entrepreneur, compte tenu du délai prescrit d'exécution des travaux. Il est définitivement mis au point pendant la période de préparation du chantier. Ce document est signé et daté par l'Entrepreneur et approuvé par le Maître de l'Ouvrage avant tout commencement des travaux. Aucune modification ne peut y être apportée par l'Entrepreneur, sans l'approbation préalable du Maître de l'Ouvrage.

d) Tous autres documents auxquels les Parties contractantes décident, d'un commun accord, de donner le caractère de pièces contractuelles.

3.2. Les documents contractuels visés aux points a), b) et c) ci-dessus, sont réputés être en possession des Parties qui déclarent expressément connaître parfaitement leur teneur et les accepter, sans réserve, en toutes leurs clauses.

3.3. En cas de contradiction entre des pièces contractuelles, celle qui est la plus favorable au Maître de l'Ouvrage prévaut.

Article 4 : Lieu (x) d'exécution des prestations - Législation applicable - Langue de travail

4.1. Les prestations prévues aux présentes sont exécutées ... (préciser le ou les sites de la BCEAO ou le ou les lieux exacts concernés ainsi que leurs adresses géographiques, le cas échéant).

4.2. Sont applicables au présent contrat et dans les relations entre les Parties, sauf Dérogations expresses apportées, le cas échéant, par le statut particulier du Maître de l'Ouvrage, les textes législatifs et réglementaires en vigueur en ... (pays de réalisation du projet).

4.3. La langue applicable au marché et à toutes communications entre l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage et toutes autres personnes intervenantes ou leurs représentants, est le français.

Article 5 : Statut juridique de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur n'a pas le statut d'agent de la Banque Centrale. En conséquence, il ne peut jouir d'aucun avantage, immunité, rétribution ou remboursement qui ne soit expressément prévu dans le cadre du présent contrat. Il n'est pas autorisé à engager la BCEAO dans quelque dépense que ce soit, ni à lui faire assumer d'autres obligations en dehors de celles prévues aux présentes.

CHAPITRE II – OBLIGATIONS GÉNÉRALES DES PARTIES CONTRACTANTES

Article 6 – Obligations de l'Entrepreneur

6.1. L'Entrepreneur est astreint à une obligation de conseil, de recommandation et de mise en garde à l'égard de la Banque Centrale, compte tenu de son expertise en la matière. En outre, il s'engage à exécuter les prestations selon les règles de l'art, les normes et les règlements techniques en vigueur et à respecter toutes les obligations qui lui incombent.

- 6.2. Il est tenu de respecter les lois et règlements en vigueur en tout lieu où doit s'effectuer tout ou partie de l'exécution de ses obligations contractuelles. Il prend, à cet effet, toutes les dispositions requises pour s'y conformer.
- 6.3. L'Entrepreneur fait établir, à ses frais, quatre (4) exemplaires des pièces graphiques et écrites, nécessaires à l'exécution du marché.

Article 7 – Obligations du Maître de l'Ouvrage

- 7.1. Le Maître de l'Ouvrage est tenu de faciliter à l'Entrepreneur, l'exécution des travaux objets du marché.
- 7.2. En particulier, la Banque Centrale s'oblige, pour toute la durée du présent contrat, à :
- faciliter à l'Entrepreneur, l'accès à ses locaux durant le temps nécessaire à l'exécution de ses missions ;
 - mettre à la disposition de l'Entrepreneur, un local approprié de travail, le cas échéant ;
 - communiquer à l'Entrepreneur, sur sa demande, tous les documents, statistiques, états, données et autres informations qui lui sont nécessaires ;
 - régler, à bonne date, les sommes dues à l'Entrepreneur, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.
- 7.3. Le Maître de l'Ouvrage peut, après signature du présent contrat et au cours des travaux, compléter ou préciser les plans par des dessins de détails et d'exécution, même si ces dessins ou précisions ne sont pas mentionnés dans les pièces contractuelles et dès lors qu'ils sont nécessaires à la bonne exécution des installations techniques prévues dans le dossier d'appel d'offres ou de ceux qui en sont la suite ou la conséquence logique.

CHAPITRE III – EXÉCUTION DES TRAVAUX

Article 8 – Direction des travaux

- 8.1. La direction des travaux est assurée par le Maître d'Œuvre.
- 8.2. L'Entrepreneur est tenu de se conformer strictement aux instructions données par le Maître d'Œuvre, à ce titre, sauf à formuler des réserves écrites adressées à ce dernier dans un délai de huit (8) jours, à compter de la notification qui lui est faite de l'ordre, sous peine de forclusion.
- 8.3. L'Entrepreneur doit prendre toutes les dispositions, en vue de faciliter, en tout temps, l'accès du chantier au Maître de l'Ouvrage et au Maître d'œuvre.
- 8.4. En ce qui concerne les attachements constatant des travaux modificatifs supplémentaires et, plus généralement en ce qui concerne tous les documents ayant une conséquence sur le montant du présent marché. Seul le Maître de l'Ouvrage a le pouvoir de signer lesdits documents, l'Entrepreneur ne pouvant se prévaloir d'un mandat apparent.

Article 9 – Information du Maître de l’Ouvrage

L'Entrepreneur s'oblige à tenir informé, en temps utile, le Maître de l'Ouvrage, par l'intermédiaire du Maître d'Œuvre de toutes sujétions ou circonstances, de quelque nature qu'elles soient, susceptibles d'avoir des conséquences préjudiciables à la bonne exécution des travaux, le respect des délais, la fixité des prix, la qualité et la bonne tenue des installations, conformément aux règles de l'art et aux plans et descriptifs.

Article 10 - Délai et modalités d'exécution des prestations – Pénalités de retard – Primes pour avance

- 10.1. Le délai global d'exécution du contrat est fixé à ... (préciser le délai), à compter de la signature du procès-verbal de démarrage des travaux.
- 10.2. L'Entrepreneur exécute sa mission, selon le calendrier d'exécution visé à l'Annexe 4 du présent contrat.
- 10.3. Tout retard dans le respect des délais prévus au présent contrat, imputable à l'Entrepreneur et non excusé par la BCEAO, est sanctionné par l'application, sans délai, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'une pénalité, par jour calendaire de retard, égale à un deux millièmes (1/2000) du montant global du marché. Toutefois, le montant total des pénalités qui sont appliquées ne doit pas excéder cinq pour cent (5%) du prix du contrat, tel que fixé à l'article 14, paragraphe 14.1 du présent contrat.
- 10.4. Il n'est pas prévu de primes pour avance dans l'achèvement des travaux.

Article 11 : Personnel de l'Entrepreneur

- 11.1. En vue de réaliser les prestations qui lui incombent, au titre de l'exécution du présent Contrat, l'Entrepreneur propose à la BCEAO qui l'agrée, la liste de son personnel clé présentant les compétences requises, eu égard à l'expérience, aux titres et aux aptitudes qui leur sont reconnus. A cet effet, il communique à la Banque Centrale, les curriculums vitae dûment signés et précisant, notamment, leurs titres ainsi que la qualification du personnel retenu.
- 11.2. L'Entrepreneur ne peut procéder au remplacement du personnel ainsi agréé, sans l'accord écrit, préalable de la Banque Centrale.
- 11.3. Si la BCEAO n'est pas satisfaite des performances de l'un des membres dudit personnel ou en cas d'indisponibilité de celui-ci, l'Entrepreneur doit, sur demande motivée de la Banque Centrale, pourvoir immédiatement à son remplacement.
- 11.4. Le remplacement effectué ne doit avoir aucune incidence sur la durée initiale de la mission fixée, d'un commun accord, entre les Parties à l'article 10, paragraphe 10.1, ou sur le montant des honoraires, tel que fixé à l'article 14, paragraphe 14.1 du présent contrat. Par ailleurs, la personne proposée en remplacement doit posséder des qualifications et une expérience au moins équivalente à celles du membre à remplacer.
- 11.5. Le personnel de l'Entrepreneur est tenu de se conformer aux règles particulières d'hygiène et de sécurité définies par la réglementation en vigueur ainsi qu'à celles édictées par la Banque Centrale, relatives aux conditions d'entrée, de sortie et de circulation dans ses locaux. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans les locaux de la BCEAO en dehors de l'exercice de sa mission. Il lui est également interdit d'y faire

pénétrer des tiers, pour quelque motif que ce soit, sans l'autorisation préalable de la Banque Centrale.

[Observations]

Ne prévoir cet article que dans le cas où l'Entrepreneur fait intervenir son personnel dans l'exécution des prestations contractuelles.

Dans le cas où l'Entrepreneur intervient seul, la clause pourrait être adaptée comme suit :

Article 11 : Intervention de l'Entrepreneur

L'Entrepreneur est tenu de se conformer aux règles particulières d'hygiène et de sécurité définies par la réglementation en vigueur ainsi qu'à celles édictées par la Banque Centrale, relatives aux conditions d'entrée, de sortie et de circulation dans ses locaux. Il n'est pas autorisé à pénétrer dans les locaux de la BCEAO, en dehors de l'exercice de sa mission. Il lui est également interdit d'y faire pénétrer des tiers, pour quelque motif que ce soit, sans l'autorisation préalable de la Banque Centrale.

Article 12 : Non-sollicitation de personnel

Chaque Partie s'oblige, durant l'exécution du contrat et pendant ... (préciser le délai) après son expiration, à ne pas engager ou offrir d'engager, directement ou indirectement, tout employé de l'autre Partie ou, le cas échéant, un consultant ayant été associé aux prestations objet du présent contrat, sans le consentement préalable écrit de l'autre Partie.

Article 13 : Interlocuteurs

Chaque Partie désigne, par écrit, un interlocuteur qui sera dûment habilité à la représenter.

Pour toutes questions relevant de l'exécution du présent contrat, à l'exclusion de la modification de celui-ci.

CHAPITRE IV – MONTANT DU MARCHÉ - PAIEMENTS

Article 14 – Honoraires - Règlement – Modalités de paiement -Régime fiscal

14.1. Honoraires

14.1.1. L'Entrepreneur s'engage à exécuter les travaux qui lui sont confiés, nonobstant les aléas de l'exécution, moyennant le prix global, forfaitaire et non révisable, fixé entre les Parties à la somme de ... (montant en chiffre et en lettre) francs CFA hors taxes (HT), (soit ... préciser, le cas échéant l'équivalent du montant total dans une autre monnaie Ex. l'euro).

[Observations : Si, dans le cadre de l'exécution du contrat, il est institué au profit du Trésor public une retenue à la source sur les sommes versées par un débiteur (Ex. la BCEAO) au prestataire personne physique, en rémunération des prestations fournies par celui-ci, il convient d'apporter la précision suivante : « La BCEAO prélève à la source sur les honoraires de l'Entrepreneur, la retenue de ... (préciser le pourcentage retenu Ex. 5%) prévue par l'article ... du Code des Impôts du ... (préciser l'État membre de l'UMOA) ».]

14.1.2. Le prix global visé à l'alinéa 14.1.1 ci-dessus comprend le bénéfice de l'Entrepreneur. Il comprend, en outre, notamment :

toutes les dépenses et charges résultant de l'exécution des travaux, quels que soient les aléas pouvant survenir dans le cadre de cette exécution, les lieux et

circonstances locales, les ouvrages existants et la présence d'autres entreprises sur le chantier ;

les frais d'implantation, essais, contrôle de tous équipements, matériaux et fournitures ;

les frais d'assurances ;

les frais de livraison sur site ;

les frais de reproduction des documents demandés en cours de chantier ;

les frais d'installation de chantier.

14.1.3. Le prix global, forfaitaire et non révisable présenté par l'Entrepreneur représente la valeur des fournitures et des travaux nécessaires, d'après les devis descriptifs et les plans ainsi que les travaux nécessités par la finition de l'installation des équipements suivant les règles de l'art, sans qu'il soit nécessaire de les décrire explicitement.

14.1.4. Par ailleurs, l'emploi par l'Entrepreneur de main-d'œuvre déplacée ainsi que l'utilisation de transports exceptionnels, même avec l'accord de la Banque centrale, ne sauraient ouvrir à l'Entrepreneur un droit à supplément ou indemnité, les dépenses susvisées étant réputées incluses dans le prix du marché.

14.1.5. Pour les modifications des travaux qui ne peuvent être évaluées suivant les prix unitaires forfaitaires figurant sur la décomposition des prix dressée par l'Entrepreneur, des prix nouveaux seront établis d'accord parties, en vue de la détermination des devis quantitatifs et estimatifs détaillés. Ces prix nouveaux ne seront applicables qu'avec l'accord préalable du Maître de l'Ouvrage.

14.2. Règlement

14.2.1. Le Maître de l'Ouvrage se libère des sommes dues, au titre du présent marché, par virements bancaires portés au crédit du compte, ci-après, ouvert au nom de l'Entrepreneur, dans les livres de ... (nom et adresse géographique de la banque), dont les coordonnées bancaires figurant sur le Relevé d'Identité Bancaire communiqué par l'Entrepreneur sont les suivantes :

Code Banque : ...

Code guichet : ...

N° du compte : ...

Clé RIB : ...

IBAN : ...

SWIFT : ...

14.2.2. Pour chaque paiement, l'Entrepreneur adresse à la BCEAO, une facture correspondant au montant exigible de ses prestations. Le règlement de cette facture intervient dans un délai maximum de trente (30) jours, à compter de la date de sa réception par la BCEAO.

14.3 – Modalités de paiement

Les paiements sont effectués selon l'échéancier suivant :

(En cas de versement de l'avance de démarrage, décliner ci-après l'échéancier de paiement en prévoyant à la première puce, une garantie autonome.

Dans ce cas, veiller à ce que le total des pourcentages versés soit égal à cent pour cent (100%). Ex. :

trente pour cent (30 %), à la signature du présent marché. Cette avance de démarrage est couverte à cent pour cent (100%) par une garantie autonome, communiquée par l'Entrepreneur et délivrée par un organisme financier de premier ordre agréé par la Banque Centrale. Mainlevée de cette garantie est effectuée par la BCEAO, dès la livraison du matériel ;

trente pour cent (30 %), à la livraison du matériel sur le site ;

Vingt-cinq (25 %), à la fin des travaux ;

dix pour cent (10 %), après la réception provisoire ;

cinq pour cent (5 %), au titre de la retenue de garantie, le montant de cette retenue est payé après la réception définitive des travaux qui interviendra douze (12) mois après la réception provisoire. Toutefois, cette retenue peut être libérée avant terme contre remise d'une garantie autonome d'égale montant, délivrée par une banque ou un établissement financier de premier ordre, agréé par la Banque Centrale.

14.4. Régime fiscal

[Observations : La rédaction de l'alinéa 14.4.1 du paragraphe 14.4 peut varier selon les hypothèses ci-après :

1. Dans le cas où les prestations sont exécutées dans les États membres de l'Union, à l'exception du Sénégal, rédiger la clause comme suit : « 14.4.1. En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 10-1 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA » ;
2. Dans le cas où les prestations sont exécutées soit au Sénégal uniquement, soit au Sénégal et dans l'un ou les États membres de l'Union, rédiger la clause comme suit : « 14.4.1. En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 101 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, et 8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la République du Sénégal et la BCEAO, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les États membres de l'UMOA » ;
3. Dans le cas où les prestations sont exécutées dans l'un ou les États membres de l'Union et en France, rédiger la clause comme suit : « 14.4.1. En vertu des dispositions des articles 28 du Traité de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA), en date du 20 janvier 2007, 7 des Statuts de la BCEAO, 10, paragraphe 101 du Protocole relatif aux privilèges et immunités de la BCEAO, annexés audit Traité, [8 de l'Accord de Siège conclu le 21 mars 1977 entre le Gouvernement de la

République du Sénégal et la BCEAO], et 11 de l'Accord de coopération entre la République française et les Républiques membres de l'UMOA, en date du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus dans les Etats membres de l'UMOA » ;

4. Dans le cas où les prestations ne sont exécutées qu'en France, rédiger la clause comme suit : « 14.4.1. En vertu des dispositions de l'article 11 de l'Accord de coopération entre la République française et les Républiques membres de l'UMOA, en date du 4 décembre 1973, la Banque Centrale bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus en France » ;
5. dans le cas où le contrat est conclu par la Commission Bancaire de l'UMOA et les prestations exécutées en Côte d'Ivoire, rédiger la clause comme suit : « 14.4.1. En vertu des dispositions de l'article 5 de l'Accord de Siège conclu le 16 octobre 1990 entre le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire et la Commission Bancaire de l'UMOA, la Commission Bancaire bénéficie, dans le cadre du présent contrat, du régime de l'exonération de tous impôts, droits, taxes et prélèvements d'effet équivalent dus en Côte d'Ivoire » ;
6. dans le cas où le contrat est conclu par la Commission Bancaire de l'UMOA et les prestations exécutées en dehors de la Côte d'Ivoire, ne pas prévoir la clause d'exemption fiscale, dans la mesure où l'accord de siège n'est applicable que dans ce pays.

La clause d'exemption fiscale ne s'applique que sur les territoires des États membres de l'Union et de la France qui est liée à ceux-ci par l'Accord de coopération conclu le 4 décembre 1973 entre la République française et les Républiques membres de l'UMOA.

En conséquence, il est recommandé de ne pas insérer cette stipulation dans les cas où le contrat est exécuté en dehors desdits territoires.]

En conséquence, le prix prévu au paragraphe 14.1 ci-dessus, s'entend hors taxes. En outre, la BCEAO ne rembourse aucun impôt, taxe ou indemnité à l'Entrepreneur, au titre du présent contrat.

Article 15 : Variations des taux des droits et taxes – Nouvelle législation

- 15.1. Pour tenir compte des variations éventuelles dans le taux des droits et taxes déductibles du prix, toutes taxes comprises (TTC) ainsi que de la création ou de la suppression d'impôts, dont l'imputation est légalement admise sur les frais généraux de l'Entrepreneur, faisant l'objet du marché, il est dressé en fin de travaux, par l'Entrepreneur, pour être soumis à la vérification du MOD, lors du décompte définitif, un état comparatif. Celui-ci fait ressortir, d'une part, le montant des droits et taxes tel qu'il avait été établi par l'Entrepreneur dans son offre en fonction des taux en vigueur et, d'autre part, le montant des droits et taxes réellement déductibles ou le montant des impôts réellement payés à l'occasion des travaux.
- 15.2. Cet état comparatif sert de base pour arrêter le montant exact des sommes dues ou à percevoir par l'Entrepreneur ou le Maître de l'Ouvrage, du fait d'une modification éventuelle des taux desdits droits et taxes.

CHAPITRE V – DISPOSITIONS FINALES

Article 16 – Réceptions des travaux

- 16.1. A la fin des travaux, il est procédé à la réception provisoire sanctionnée par un procès-verbal signé par les deux (2) Parties. L'ensemble des prestations dues par l'Entrepreneur est soumis à une garantie annuelle, à dater de cette réception provisoire.
- 16.2. Au terme de la période de garantie, la réception définitive est prononcée, après la levée de toutes les réserves et la correction de toutes les anomalies précédemment constatées ou apparues pendant l'année de parfait achèvement.
- 16.3. Les réceptions provisoire et définitive des travaux se font sur demande de l'Entrepreneur.

Article 17 : Cession et sous-traitance 28

- 17.1. L'Entrepreneur ne peut donner en garantie, céder ou sous-traiter, à titre onéreux ou gratuit, tout ou partie du présent contrat, même à une société qui lui est apparentée, sans l'accord écrit préalable du Maître de l'Ouvrage.
- 17.2. Est assimilable à une cession de contrat, un apport en société ou toute autre opération visant à changer le contrat de patrimoine.
- 17.3. Nonobstant cette autorisation, l'Entrepreneur demeure responsable vis-à-vis du Maître de l'Ouvrage, de l'exécution totale du présent marché, dans les conditions et délais convenus.

Article 18 – Force majeure

- 18.1. Les Parties au présent contrat ne peuvent être tenues pour responsables, lorsque la non-exécution totale ou partielle de leurs obligations contractuelles trouve sa cause dans un cas de force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur aux Parties, insurmontable et imprévisible.
- 18.2. La Partie affectée par l'événement ayant le caractère de force majeure en avise l'autre dans les plus brefs délais, en précisant la nature de cet événement, son effet ainsi que sa durée prévisible.
- 18.3. Les Parties décident alors, d'un commun accord, des mesures à prendre pour pallier les conséquences qui en résultent, les modalités administratives et financières correspondantes ainsi que les conditions de reprise des prestations, après la suspension ou la cessation de l'événement ayant le caractère de force majeure, le cas échéant.

Article 19 – Confidentialité

Dans le cadre de l'exécution du présent contrat, chaque Partie s'engage à préserver le caractère confidentiel de toute information communiquée comme tel. Ainsi, l'Entrepreneur est tenu notamment de :

De garder confidentiels tous documents et informations, de quelque nature qu'ils soient, qui lui ont été communiqués par le Maître de l'Ouvrage, qui ont été rédigés au

cours des missions ou dont il a eu connaissance, quels qu'en soient la forme, le support et le contenu, dans le cadre de l'exécution des prestations contractuelles ;

n'utiliser ces documents et informations aux seules fins d'exécuter les travaux prévus ;

au présent contrat, à l'exclusion de toute autre utilisation, même partielle. En conséquence, même après la fin du contrat, l'Entrepreneur ne peut les communiquer à des tiers ou les exploiter dans ses relations avec ceux-ci, sans avoir obtenu, au préalable, l'autorisation écrite du Maître de l'Ouvrage ;

prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès des membres de son personnel appelés à prendre connaissance de ces documents ou à connaître ces informations, et dont l'Entrepreneur répond entièrement en la matière, pour prévenir et éviter leur divulgation à des tiers, de quelque manière que ce soit ;

restituer, sans délai, à la BCEAO, à sa demande, au terme de l'exécution de la présente mission ou à la date d'approbation du rapport final, les documents qu'elle juge confidentiels. Cette obligation s'étend au personnel de l'Entrepreneur.

Article 20 : Responsabilité civile - Assurance

20.1. Pendant toute la durée du présent contrat, l'Entrepreneur est pleinement responsable de toute erreur ou omission dans l'exécution de ses obligations contractuelles et de tous dommages causés par son fait ou celui de ses préposés ou mandataires, aux biens et au Personnel de la BCEAO ainsi qu'aux biens et au personnel de tiers, dans le cadre de l'exécution du présent contrat.

20.2. L'Entrepreneur est tenu de souscrire une police d'assurance responsabilité civile pour couvrir les risques visés au paragraphe 20.1 ci-dessus. Il s'engage à fournir à la BCEAO une copie de ladite police d'assurance, dans un délai de quinze (15) jours suivant la notification qui lui est faite de l'attribution du marché. L'assurance prend effet, au plus tard à partir du commencement des travaux et reste en vigueur jusqu'à leur réception définitive.

Article 21 : Résiliation

Chaque Partie peut résilier, de plein droit, le présent contrat dans les conditions suivantes :

21.1. A l'initiative du Maître de l'Ouvrage

a) Sans mise en demeure et sans indemnité en cas de :

force majeure telle qu'énoncée à l'article 18 du présent contrat ;

condamnation pénale prononcée à l'encontre de l'Entrepreneur, le Maître de l'Ouvrage s'accordant la liberté d'apprécier souverainement les motifs de la condamnation.

b) Après mise en demeure restée sans effet, quinze (15) jours après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre au porteur contre récépissé ou décharge ou acte extra-judiciaire, en cas de non-exécution par l'Entrepreneur de ses obligations contractuelles, sauf cause imputable à la BCEAO, notamment :

abandon, par l'Entrepreneur, de l'exécution des travaux, sans qu'il puisse être fait état de la force majeure, telle que définie à l'article 18 du présent contrat ;

transfert non autorisé à un tiers de tout ou partie du contrat ;

fautes graves dans l'exécution des prestations contractuelles incombant à l'Entrepreneur.

21.2. A l'initiative de l'Entrepreneur

- a) Sans mise en demeure et sans indemnités, en cas de force majeure, telle que définie à l'article 18 du présent contrat ;
- b) Après mise en demeure restée sans effet, quinze (15) jours après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception, lettre au porteur contre récépissé ou décharge ou acte extra judiciaire, en cas de non-exécution, par le Maître de l'Ouvrage, de ses obligations contractuelles, sauf cause imputable à l'Entrepreneur.

21.3. Effets de la résiliation

- 21.3.1. En cas de résiliation non imputable à un manquement de l'Entrepreneur à ses Obligations contractuelles, il est dressé un état des travaux réalisés et les décomptes correspondants sont versés à l'Entrepreneur sur la base de l'estimation la plus précise des travaux à la date de résiliation du contrat.
- 21.3.2. En tout état de cause, l'Entrepreneur s'oblige, en cas de résiliation, à remettre à la BCEAO les travaux déjà effectués, l'ensemble des documents mis temporairement à sa disposition, tels que visés à l'article 7, paragraphe 7.2 du présent contrat, susceptibles de permettre à la BCEAO de faire poursuivre, s'il y a lieu, par une autre entreprise, la réalisation des travaux faisant l'objet de la présente convention ainsi qu'un rapport de fin d'activité.

Article 22 : Exception d'inexécution

- 22.1. En cas de constatation de l'inexécution totale, partielle ou de l'exécution défectueuse, par l'une des Parties, de ses obligations contractuelles, entraînant notamment des désagréments et/ou des conséquences graves pour l'autre Partie, celle-ci se réserve le droit, après une mise en demeure de s'exécuter restée sans effet, huit (8) jours après sa notification à la Partie défaillante, conformément à l'article 25 du présent contrat, de suspendre l'exécution de tout ou partie de son/ses obligation(s) pour la période concernée, jusqu'à ce que celle-ci ait remédié aux manquements constatés.
- 22.2. Lorsque l'inexécution totale ou partielle ou l'exécution défectueuse constatée se prolonge au-delà d'une durée de quinze (15) jours, à compter de la notification de la mise en demeure visée au paragraphe 21.1 de l'article 21 du présent contrat, la Partie qui a subi le préjudice se réserve le droit de procéder à la résiliation du contrat, dans les conditions prévues à cet article.

Article 23 : Modification

- 23.1. Toute modification à apporter au présent contrat doit se faire par avenant dûment conclu entre les Parties.
- 23.2. La BCEAO a la faculté d'exiger, à tout moment, des changements dans l'étendue de la mission de l'Entrepreneur. Lorsque de telles modifications entraînent substantiellement un accroissement ou une réduction de l'étendue de la présente

mission susceptible d'avoir une incidence sur le prix du contrat, celui-ci est révisé d'accord parties.

Article 24 : Litiges et contestations - Droit applicable

24.1. Les Parties s'efforcent de régler à l'amiable, tout différent né de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat.

24.2. A défaut de règlement à l'amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage, selon le Règlement d'arbitrage de la Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA), et Tranché par un ... [(préciser (1) arbitre ou trois (3), selon la convenance des Parties), Désigné(s) conformément à ce Règlement.

[Variante : A la demande d'une des Parties, le règlement du litige peut être soumis, d'un commun accord, à la compétence d'une autre juridiction arbitrale. Dans ce cas, rédiger le paragraphe 24.2 ci-dessus, comme suit :

« 24.2. A défaut de règlement amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à l'arbitrage, selon le Règlement d'arbitrage de ... (Ex. la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) ou la Chambre de Commerce Internationale (CCI) de Paris) ».]

24.3. L'arbitrage a lieu à (préciser la ville Ex. à Dakar) , et se déroule en langue française.

24.4. Le droit applicable au fond du litige est le droit ... (préciser le droit applicable Ex. le droit sénégalais).

[Observations : Il est à noter que, dans le cadre du traitement du contentieux né de l'interprétation ou de l'exécution du contrat et prenant en compte la jurisprudence de certains tribunaux des États membres de l'Union, une nouvelle pratique est en vigueur en matière de règlement des litiges dans lesquels la BCEAO est impliquée.

A cet égard, il est désormais retenu d'insérer dans les contrats des clauses d'arbitrage, encore appelées clauses compromissoires, en lieu et place de stipulations contractuelles attribuant compétence aux juridictions nationales.

Cette proposition trouve son fondement dans la tendance récente de certains tribunaux à interpréter la clause attributive de juridiction comme valant renonciation à l'immunité de juridiction et d'exécution dont jouit la BCEAO.

Toutefois, l'opportunité du recours à la clause d'arbitrage devra être analysée en relation avec le prix du contrat, notamment pour les marchés de faible montant.

En tout état de cause, lorsque le modèle de clause compromissoire susvisé ne paraît pas en adéquation avec les contraintes locales ou les spécificités du contrat, les sites sont invités à saisir la DAJ ou l'avocat conseil de la BCEAO concerné, en vue de solliciter la rédaction d'un document contractuel approprié.

A cet égard, il est à noter que d'autres méthodes de résolution des conflits peuvent être privilégiées, notamment la conciliation et la médiation. Dans ce cas, rédiger le paragraphe 24.2 ci-dessus, comme suit :

« 24.2. - A défaut de règlement amiable, le différend est, de convention expresse, soumis à la conciliation sous l'égide ... [(Ex. du Centre d'Arbitrage, de Médiation et de Conciliation (CAMC) de la Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Dakar (CCIAD)] et,

selon son Règlement de conciliation en vigueur. En cas d'échec de la conciliation, le différend sera soumis à la médiation et, à défaut, à l'arbitrage ... (préciser Ex. du CAMC).]

Article 25 : Communications et notifications

25.1. Toutes communications, notifications ou demandes afférentes au présent contrat, envoyées par l'une des Parties à l'autre, sont sous forme écrite et transmises par courrier recommandé avec accusé de réception, lettre au porteur contre récépissé ou décharge ou acte extrajudiciaire aux adresses suivantes :

[Observations]

Préciser les adresses selon les sites :

- Siège :

Pour la BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)

Avenue Abdoulaye FADIGA

B.P. 3108

DAKAR – (Sénégal)

A l'attention de ... (préciser la fonction) ... (préciser la Direction concernée)

Téléphone : ...

Télécopie : ...

Adresse électronique (E-mail) : ...

- autres sites de la Banque Centrale :

Pour la BCEAO : Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO)... (adresse)

A l'attention de ... (préciser la fonction)... (préciser la Direction concernée)

Téléphone : ...

Télécopie : ...

Adresse électronique (E-mail) : ...

- Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'UMOA

Pour le SG de la CB de l'UMOA... (adresse)

A l'attention de ... (préciser la fonction) ... (préciser la Direction concernée)

Téléphone : ...

Télécopie : ...

Adresse électronique (E-mail) : ...]

[Préciser, le cas échéant, si une ampliation doit être faite à une autre

Direction, comme suit :

« Avec ampliation à :

... (indiquer le nom de la Direction concernée) ».]

Pour l'Entrepreneur

... (adresse géographique)

A l'attention de (nom et prénom)

Téléphone : ...

Télécopie : ...

Adresse électronique : ...

25.2. La notification prend effet, à la date de sa réception par la Partie destinataire.

25.3. Toutefois, les Parties conviennent que les communications par télécopie, télex, message électronique ou tout autre procédé similaire, sont valables entre elles, à condition qu'elles soient confirmées par écrit dans un délai de soixante-douze (72) heures, où que la date de leur réception puisse être dûment confirmée ou vérifiée.

Article 26 : Enregistrement

Le présent contrat est soumis à la formalité de l'enregistrement, à la diligence de la BCEAO en exonération de tous droits et taxes, conformément aux dispositions de l'article 14 paragraphe 14.4 ci-dessus.

Article 27 : Prise d'effet du contrat

Le présent marché prend effet, à compter de sa date de signature par les Parties [(ou à compter du ... (préciser la date)].

Fait à ..., le.....

en ... (préciser le nombre) exemplaires originaux rédigés en français.

Pour la Banque Centrale des États Pour le l'Entrepreneur, de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO),

(Préciser la fonction),

Pour l'Entrepreneur

(Nom et prénom)

(nom et prénom)

CHAPITRE VI - ANNEXES

- Annexe 1 : Soumission(s) de l'Entrepreneur en date du ...
- Annexe 2 : Cahier des charges intitulé « ... ».
- Annexe 3 : Devis quantitatifs et estimatifs détaillés.
- Annexe 4 : Calendrier d'exécution des travaux.

ANNEXE 1 : LETTRE DE SOUMISSION

Appel d'offres pour la rénovation des logements de passage et de fonction du chef d'Agence de la BCEAO à Sikasso

Je soussigné.....

Agissant en qualité de dénommé ci-après "L'ENTREPRENEUR" inscrit au registre du commerce de sous le numéro domicilié à l'adresse suivante :
..... Téléphone

Après avoir pris connaissance du dossier d'appel d'offres relatif aux travaux mentionnés ci-dessus, et notamment des documents suivants :

- 1 - Avis d'appel d'offres
- 2 – Devis descriptif
- 3 – pièces graphique
- 4 - Modèle de contrat de travaux et ses annexes
- 5 - Cadre de Bordereau des Prix Unitaires
- 6 - Cadre du devis estimatif
- 7 - Dossier des plans

Après avoir apprécié à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et les difficultés des travaux, m'engage à exécuter lesdits travaux moyennant la somme de francs CFA HT HD, calculée sur la base des prix unitaires indiqués au bordereau de prix et des quantités indiquées et dans le cadre du devis estimatif qui sont joints à la présente soumission.

Accepte sans restriction toutes les dispositions du cahier des dispositions réglementaires de l'appel d'offres.

Remets, revêtu de ma signature un bordereau des prix rempli par moi-même, conformément au modèle qui m'a été remis.

M'engage, en tant qu'entrepreneur, à exécuter les travaux désignés ci-dessus, conformément aux prescriptions du bordereau des prix.

Remets, revêtu de ma signature, un modèle de contrat, incluant mes propositions de modifications de ce contrat.

La BCEAO se libérera des sommes dues par elle et constatées dans les décomptes de travaux, en faisant créditer le compte bancaire ouvert au nom de sous le n°..... à l'Agence de la Banque.....

A le202.....

L'ENTREPRENEUR

Entête de la Banque

(Modèle)

CAUTION DE BONNE FIN D'EXÉCUTION

Objet : Lettre de garantie à première demande de la garantie du contrat de marché
relatif à (libellé du contrat de marché).

Nous faisons référence au contrat de marché de travaux signé le entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise, (adresse)..... pour (objet du marché).....

Il ressort de l'article du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que l'entreprise doit garantir la Bonne fin d'exécution dudit contrat par une caution bancaire d'un montant deF CFA .

En conséquence, à la demande de l'entreprise, nous soussignés, (Banque) au capital de F CFA, (adresse)..... , vous garantissons irrévocablement par la présente, la Bonne fin d'exécution du contrat de marché des (objet du marché) du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de F CFA.

Nous nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'entreprise..... ne remplirait pas ses obligations de bonne exécution dudit contrat de marché de travaux signé le et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'entreprise a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remise. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Nom, Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer.

Entête de la Banque

(Modèle)

CAUTION DE RETENUE DE GARANTIE

Objet : Lettre de garantie à première demande de la Retenue de garantie du contrat de marché relatif à (libellé du contrat de marché).

Nous faisons référence au contrat de marché de travaux signé le entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise, (adresse) pour (objet du marché).....

Il ressort de l'"Article 16 Modalités de paiement" du contrat faisant partie des pièces contractuelles, que "la faculté de substitution de la retenue de garantie par une caution bancaire est laissée à l'appréciation du Maître de l'Ouvrage. Cette substitution ne peut être envisagée qu'après la réception provisoire et en fonction de l'importance des réserves sur les travaux".

En conséquence, à la demande de l'entreprise, nous soussignés, (Banque) au capital de..... F CFA, (adresse)....., vous garantissons irrévocablement par la présente, la garantie de la retenue de garantie du contrat de marché des (objet du marché) du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de..... F CFA.

Nous nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'entreprise ne remplirait pas ses obligations contractuelles et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'entreprise a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du certificat de réception définitive, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Nom, Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer.

**PROJET DE RÉNOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGES ET DE
FONCTION DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO A SIKASSO**



**PIÈCE N°5 CADRE DE DEVIS QUANTITATIF
ET ESTIMATIF DES TRAVAUX**

**PROJET DE RENOVATION DES LOGEMENTS DE PASSAGES ET DE FONCTION
DU CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO à SIKASSO**

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

CORPS D'ETAT N° 1: GROS ŒUVRE, MENUISERIE ET PEINTURE

N°	Désignation des ouvrages	U	QTES	P. U.	MONTANT	DESCRIPTIF
A. DISPOSITIONS GENERALES						
I	INSTALLATION DE CHANTIER					
1.1	Installation de chantier telle que décrite dans le devis descriptif et comprenant:					
	- branchement divers					Ce prix rémunère en ensemble : •Branchement divers, •Panneaux de chantier •Bureaux de chantier et équipement •Élaboration des plans d'exécution •Amenée et replie des installations et des matériels revenant à l'entreprise + Nettoyage des abords du chantier
	- panneaux de chantier					
	- Bureaux de chantier et équipement	Ens	1,00			
	- Deux panneaux de chantier					
	- Élaboration des plans d'exécution					
	Amenée et replie des installations et des matériels revenant à l'entreprise + Nettoyage des abords du chantier					
	Sous total IA				-	
II	PLAN DE RECOLEMENT					
2.1	Fourniture des plans de récolement	Ens	1,00			Ce prix rémunère en ensemble la Fourniture des plans de récolement après les travaux
	Sous total IIA					
	TOTAL A DISPOSITIF GENERAL				-	
B	REZ DE CHAUSSEE					
I	TERRASSEMENTS GENERAUX :					
1.1	Préparation & Nettoyage du site et Implantation bâtiment	ff	1			Ce prix rémunère au Forfait la Préparation, le Nettoyage du site ainsi que l'implantation des nouvelles fondations
1.2	Démolition des murs et planchers	ff	1			Ce prix rémunère au Forfait la main d'œuvre et le matériel , la démolition des murs et planchers

1.3	Fouille en rigole pour maçonnerie d'agglos pleins et semelle isolée	m³	18,85			Ce prix rémunère la main d'œuvre et le matériel, l'exécution de la fouille en rigole pour maçonnerie d'agglos pleins et semelle isolée
1.4	Remblais provenant de la fouille	m³	14,14			Ce prix rémunère la main d'œuvre, le matériel et l'exécution des remblais provenant de la fouille
1.5	Remblais d'apport compacté	m³	2,73			Ce prix rémunère la main d'œuvre, le matériel et l'exécution Remblais d'apport compacté
	Sous total I				-	
II	BETON ET MACONNERIES EN FONDATION :					
2.1	Béton de propreté dosé à 150 kg/ m³ ép. 5 cm	m³	0,72			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution du béton de propreté ép. 5 cm
2.3	B.A pour les semelles dosé à 350kg/ m³	m³	3,39			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution du B.A pour les semelles
2.4	B.A pour les poteaux en fondation dosé à 350kg/ m³	m³	1,53			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution du B.A pour les poteaux en fondation
2.6	Maçonnerie en agglos pleins de 20cm dosé à 250kg/m³	m²	5,52			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution de la Maçonnerie en agglos pleins de 20cm
2.7	BA pour longrine dosé à 350kg/ m³	m³	0,55			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution du BA pour longrine
	Sous total II				-	
III	BÉTON ET MAÇONNERIE EN ÉLEVATION					
3.1	BA pour poteaux dosé à 350kg/ m³	m³	2,55			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution du BA pour poteaux
3.2	Maçonnerie en agglos creux de 10cm dosé à 250kg/m³	m²	3,40			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution de la Maçonnerie en agglos pleins de 10cm

3.3	Maçonnerie en agglos creux de 15cm dosé à 250kg/m3	m ²	23,18			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution de la Maçonnerie en agglos pleins de 15cm
3.5	BA pour poutre et chaînage linteau dosé à 350kg/m3	m ³	6,16			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution du BA pour poutre et chaînage linteau
	Revêtements muraux	m ²	42,00			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution
	Sous total III				-	
IV	COUVERTURE					
4.1	Plancher corps creux 15+5	m ²	51,37			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution pour le Plancher corps creux 15+5
4.2	BA pour dalle pleine dosé à 350kg/m3	m ³	8,64			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution du BA pour dalle pleine
	Sous total IV				-	
V	MENUISERIES					
5.1	F/P des portes extérieures et des portes de toilette en alu vitré dimension 80 x220 cm ,y compris les accessoires et toutes sujétions	U	8			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des portes extérieures et des portes de toilette en alu vitré ,y compris les accessoires et toutes sujétions
5.2	F/P de porte intérieure en isoplane dimension 80 x220 cm ,y compris les accessoires et toutes sujétions	U	3			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de porte intérieure en isoplane ,y compris les accessoires et toutes sujétions
5.3	F/P de porte salon en alu vitré avec grille de protection dimension 80 x220 cm , y compris les accessoires et toutes sujétions	U	1			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de porte salon en alu vitré avec grille de protection , y compris les accessoires et toutes sujétions
5.4	F/P des fenêtres en alu vitré avec grille de protection, y compris les accessoires et toutes sujétions					

5.5	de dimensions 315 X 120 cm	U	1			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 315 X 120 cm, y compris les accessoires et toutes
5.6	de dimensions 120 x 120 cm	U	2			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 120 x 120 cm, y compris les accessoires et toutes
5.7	de dimensions 105 x120 cm	U	2			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 105 x120 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions
5.8	de dimensions 105 x120 cm	U	1			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 105 x120 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions
5.9	de dimensions 195 x 120 cm	U	1			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 195 x 120 cm, y compris les accessoires et toutes
5.10	de dimensions 155 x 120 cm	U	3			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 155 x 120 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions
5.11	Sous total V				-	
VI	ENDUIT ET REVETEMENT					
6.1	Enduit intérieur dosé à dosé 350Kg/m³	m²	678,91			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution pour l' Enduit intérieur
6.2	Enduit extérieur dosé à dosé 350Kg/m³	m²	220,39			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution pour l'Enduit extérieur
6.3	Enduit au plafond dosé à dosé 350Kg/m³	m²	51,37			Ce prix rémunère la main d'œuvre, les matériaux et le matériel pour l'exécution de l'Enduit au plafond
	F/P de carreau en marbre de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions	m²	85,00			

6.4	F/P de carreau en grés céramique de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions	m²	241,47			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de carreau en grés céramique de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions
6.5	F/P de carreau antidérapant de 30x30 pour les toilettes et les escaliers y compris toutes sujétions	m²	16,29			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de carreau antidérapant de 30x30 pour les toilettes et les escaliers y compris toutes sujétions
6.6	F/P de carreau en faïence de 20x30 y compris toutes sujétions	m²	72,38			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de carreau en faïence de 20x30 y compris toutes sujétions
6.7	F/P de plinthe	ml	266,58			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de plinthe
	Sous total VI				-	
VII	PEINTURE					
7.1	Peinture intérieure décorative	m²	678,91			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose Peinture intérieure, hydrofuge, lessivable satiné
7.2	Peinture extérieure, hydrofuge en FOM extérieure lessivable en trois couches	m²	220,39			Ce prix rémunère la Fourniture et /PosePeinture extérieure, hydrofuge en FOM extérieure lessivable en trois couches
7.3	Peinture hydrofuge glycero sur plafond	m²	51,37			Ce prix rémunère la Fourniture et /PosePeinture hydrofuge glycero sur plafond
	Sous total VII				-	
VIII	STAFF					
	Démolition les anciens staff	U	1			Ce prix rémunère ensemble des staffs y compris toutes sujétions
	F/P de nouveau staff	m²	156			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des staff plein de salon, chambre et les cornages des couloir y compris toutes sujétions
	Sous total VI				-	

	TOTAL B				-	
C	ETAGE 1					
VIII	BÉTON ET MAÇONNERIE EN ÉLEVATION					
8.1	Démolition des murs et planchers	FF	1			Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre et le matériel ,Démolition des murs et planchers
8.1	BA pour poteau + éléments décoratifs dosé à 350kg/ m³	m³	3,69			Ce prix rémunère en mètre cube contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution BA pour poteau +
8.2	Maçonnerie en agglos creux de 10cm dosé à 250kg/m3	m²	11,20			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel
8.3	Maçonnerie en agglos creux de 15cm dosé à 250kg/m3	m²	101,86			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel
8.5	BA pour poutre et chaînage linteau dosé à 350kg/m3	m³	5,83			Ce prix rémunère en mètre cube contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution BA pour poutre et chaînage linteau
8.6	BA pour escalier dosé à 350kg/m3	m³	2,15			Ce prix rémunère en mètre cube contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution BA pour escalier
	Sous total VIII				-	
IX	COUVERTURE					
9.1	Plancher corps creux 15+5	m²	49,41			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel
9.2	BA pour dalle pleine dosé à 350kg/m3	m³	7,82			Ce prix rémunère en mètre cube contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution BA pour dalle pleine
9.3	F/P d'étanchéité dans les toilettes	m²	45,26			Ce prix rémunère fourniture et pose d'étanchéité dans les toilettes

	Sous total IX				-	
X	MENUISERIES					
10.1	F/P des portes de toilettes en alu vitré dimension 80x220 cm,y compris les accessoires et toutes sujétions	U	4			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des portes de toilettes en alu vitré ,y compris les accessoires et toutes sujétions
10.2	F/P de porte intérieure en isoplane 80x220 ,y compris les accessoires et toutes sujétions	U	10			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de porte intérieure en isoplane ,y compris les accessoires et toutes sujétions
10.3	F/P des fenêtres en alu vitré avec grille de protection, y compris les accessoires et toutes sujétions	U				
10.4	de dimensions 315 X 120 cm	U	1			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 315 X 120 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions
10.5	de dimensions 0,6 x 0,6 cm	U	2			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 0,6 x 0,6 cm, y compris les accessoires et toutes
10.6	de dimensions 277 x120 cm	U	1			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré
10.7	de dimensions 105 x120 cm	U	2			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 105 x120 cm, y compris les accessoires et toutes
10.8	de dimensions 195 x 120 cm	U	1			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 195 x 120 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions
10.9	de dimensions 155 x 120 cm	U	3			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des fenêtres en alu vitré avec grille de protection de dimensions 155 x 120 cm, y compris les accessoires et toutes sujétions
10.10	Sous total X				-	

XI	ENDUIT ET REVETEMENT					
11.1	Enduit intérieur dosé à dosé 350Kg/m³	m²	815,39			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre, matériaux et le matériel l'exécution Enduit intérieur
11.2	Enduit extérieur dosé à dosé 350Kg/m³	m²	316,10			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre, matériaux et le matériel l'exécution Enduit extérieur
11.3	Enduit au plafond dosé à dosé 350Kg/m³	m²	49,41			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre, matériaux et le matériel l'exécution Enduit au plafond
11.4	F/P de carreau en grès céramique de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions	m²	303,87			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de carreau en grès céramique de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions
11.5	F/P de carreau antidérapant de 30x30 pour les toilettes et les escaliers y compris toutes sujétions	m²	38,32			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de carreau antidérapant de 30x30 pour les toilettes et les escaliers y compris toutes sujétions
11.6	F/P de carreau en faïence de 20x30 y compris toutes sujétions	m²	60,60			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de carreau en faïence de 20x30 y compris toutes sujétions
11.7	F/P de plinthe	ml	290,09			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose de plinthe
	Sous total XI				-	
XII	PEINTURE					
12.1	Peinture intérieure décorative	m²	815,39			Ce prix rémunère Fourniture et /Pose Peinture intérieure, hydrofuge, lessivable satiné
12.2	Peinture extérieure, hydrofuge, lessivable satiné	m²	316,10			Ce prix rémunère Fourniture et /Pose Peinture extérieure, hydrofuge en FOM extérieure lessivable en trois couches
12.3	Peinture hydrofuge glycero sur plafond	m²	49,41			Ce prix rémunère Fourniture et /Pose Peinture hydrofuge glycero sur plafond
	Sous total XII				-	

VIII	STAFF					
	Démolition les anciens staff	U	1			Ce prix rémunère ensemble des staffs y compris toutes sujétions
	F/P de nouveau staff	m²	180			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des staff plein de salon, chambre et les cornages des couloir y compris toutes sujétions
	Sous total VI				-	
	TOTAL C				-	
D	EDICULE					
XIII	BÉTON ET MAÇONNERIE EN ÉLÉVATION					
13.1	BA pour poteau dosé à 350kg/ m³	m³	1,44			Ce prix rémunère en mètre cube contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution BA pour poteau
13.3	Maçonnerie en agglos creux de 15cm dosé à 250kg/m³	m²	77,00			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Maçonnerie en agglos pleins de 15cm
13.5	BA pour poutre et chaînage linteau dosé à 350kg/m³	m³	2,83			Ce prix rémunère en mètre cube contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution BA pour poutre et chaînage linteau
	Sous total XIII				-	
XIV	COUVERTURE					
14.1	Plancher corps creux 15+5	m²	41,28			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Plancher corps creux 15+5

14.3	F/P d'étanchéité sur la toiture	m²	35,30			Ce prix rémunère en mètre carre fourniture et pose d'étanchéité sur la toiture
14.4	Maçonnerie en agglos creux de 15cm dosé à 250kg/m³ pour acrotère	m²	86,51			Ce prix rémunère en mètre cube contenant la main d'oeuvre, matériaux et le matériel l'exécution Maçonnerie en agglos creux de 15cm pour acrotère
	Sous total XIV				-	
XVI	ENDUIT ET REVETEMENT					
16.1	Enduit intérieur dosé à dosé 350Kg/m³	m²	88,00			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre, matériaux et le matériel l'exécution Enduit intérieur
16.2	Enduit extérieur dosé à dosé 350Kg/m³	m²	93,50			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre, matériaux et le matériel l'exécution Enduit extérieur
16.3	Enduit au plafond dosé à dosé 350Kg/m³	m²	41,28			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre, matériaux et le matériel l'exécution Enduit au plafond
16.4	F/P de carreau en grès céramique de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions	m²	49,41			Ce prix rémunère Fourniture et /Pose de carreau en grès céramique de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions
	Sous total XVI				-	
XVII	PEINTURE					
17.1	Peinture intérieure, hydrofuge, lessivable satiné	m²	88,00			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose Peinture intérieure, hydrofuge, lessivable satiné
17.2	Peinture intérieure, hydrofuge, lessivable satiné	m²	93,50			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose Peinture extérieure, hydrofuge en FOM extérieure lessivable en trois couches
17.3	Peinture hydrofuge glycéro sur plafond	m²	41,28			Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose Peinture hydrofuge glycéro sur plafond
	Sous total XVII				-	
	TOTAL D				-	
	TOTAL GENERAL				-	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF ELECTRICITE

DESIGNATION	UNITES	QTES	P.U	MONTANT	DESCRIPTIF
REZ DE CHAUSSE					
Généralités					
a) Mise à la terre réglementaire des masses					
Puits de terre contenant le piquet + le câble nu 1x29mm²	ens	-		-	Ce prix rémunère la réalisation du Puits de terre contenant le piquet + le câble nu
Câble de terre Cu 1x25mm² isolé	ml	-		-	Ce prix rémunère la fourniture et pose Câble de terre Cuivre isolé
Barrette de coupure	u	-		-	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose Barrette de coupure
Total Mise à la terre				-	
b) Fourreautage, gainages, câbles et fileries					
Gaine orange diamètre 11	ml	600			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Gaine orange diamètre 11
Gaine orange diamètre 13	ml	360			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Gaine orange diamètre 13
Fil TH section 1,5 mm²	ml	1 500			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Fil TH section 1,5 mm²
Fil TH section 2,5 mm²	ml	600			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Fil TH section 2,5 mm²
Fil TH section 4 mm²	ml	480			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Fil TH section 4 mm²
Câble U1000R02V 5x10mm2 sous fourreau	ml	25			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Câble U1000R02V 5x10mm2 sous fourreau
Câble U1000R02V 5x16mm2 sous fourreau	ml				Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Câble U1000R02V 5x16mm2 sous fourreau
Câble coaxial TV	ml	100			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Câble coaxial TV
Total 1				-	
c) COFFRETS ELECTRIQUES					

Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules	u	1			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules
Total 2				-	
d) Luminaires					
Hublot Plafonnier	u	26			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier
Hublot Plafonnier étanche	u	3			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier étanche
Hublot Mural étanche	u	7			Ce prix rémunère en unité contenat Hublot la fourniture et pose Plafonnier étanche
Hublot Mural	u	3			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Mural
Spot lumineux	u	22			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Spot lumineux
Total 3				-	
e) Appareils - Appareillages – Équipements					
Interrupteur simple allumage	u	10			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur simple allumage
Interrupteur double allumage	u	4			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur double allumage
Interrupteur Va et Vient simple allumage	u	10			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur Va et Vient simple allumage
Prise de courant 2P+T 10/16A	u	25			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A
Prise de courant 2P+T 10/16A étanche	u	5			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A étanche
Prise TV	u	5			Ce prix rémunère en unité la fourniture et pose contenat Prise TV
Dismatic	u	4			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Dismatic
Total 4				-	
f) Climatiseur & Brasseur d'air					
Climatiseur split 1,5 cv	u	1			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Climatiseur split 1,5 cv

Climatiseur split 2,5 cv	u	3			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Climatiseur split 2,5 cv
Brasseur d'air	u	6			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Brasseur d'air
Total 5				-	
Sous Total REZ DE CHAUSSE				-	
ETAGE 1					
a) Fourreautage, gainages, câbles et fileries					
Gaine orange diamètre 11	ml	800			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Gaine orange diamètre 11
Gaine orange diamètre 13	ml	547			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Gaine orange diamètre 13
Fil TH section 1,5 mm ²	ml	1 800			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Fil TH section 1,5 mm ²
Fil TH section 2,5 mm ²	ml	800			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Fil TH section 2,5 mm ²
Fil TH section 4 mm ²	ml	840			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Fil TH section 4 mm ²
Câble U1000R02V 5x16mm2 sous fourreau	ml	50			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Câble U1000R02V 5x16mm2 sous fourreau
Câble coaxial TV		200			Ce prix rémunère en mètre linéaire contenat la fourniture et pose Câble coaxial TV
Total 1				-	
b) COFFRETS ELECTRIQUES					
Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules	u	1			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules
Total 2				-	
c) Luminaires					
Hublot Plafonnier	u	17			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier
Hublot Plafonnier étanche	u	6			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier étanche
Hublot Mural étanche	u	-			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier étanche
Hublot Mural	u	6			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Mural

Spot lumineux		46			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Spot lumineux
Total 3				-	
d) Appareils - Appareillages – Équipements					
Interrupteur simple allumage	u	12			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur simple allumage
Interrupteur double allumage	u	1			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur double allumage
Interrupteur Va et Vient simple allumage	u	12			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur Va et Vient simple allumage
Prise de courant 2P+T 10/16A	u	32			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A
Prise de courant 2P+T 10/16A étanche	u	-			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A étanche
Prise TV	u	6			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise TV
Dismatic	u	7			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Dismatic
Total 4	u			-	
e) Climatiseur & Brasseur d'air					
Climatiseur split 1,5 cv	u	5			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Climatiseur split 1,5 cv
Climatiseur split 2,5 cv	u	2			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Climatiseur split 2,5 cv
Brasseur d'air	u	10			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Brasseur d'air
Total 5				-	
Sous Total ETAGE 1				-	
GRAND TOTAL CFA HT				-	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LA PLOMBERIE SANITAIRE

PLOMBERIE RDC

PLOMBERIE RDC						
I	PLOMBERIE SANITAIRE					DESCRIPTIF
1,1	Ensemble Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement	Ens.	1,00			Ce prix rémunère en ensemble contenant fourniture et posed' Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement
1,2	Appareils sanitaires					
1,2,1	F et P WC complet à l'anglaise	u	2,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose WC complet à l'anglaise
1,2,2	F et P lavabo complet plus tablette	u	2,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose lavabo complet plus tablette
1,2,3	F et P chauffe-eau à accumulation de 80 litre + groupe de sécurité	u	1,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose chauffe-eau à accumulation de 80 litre + groupe de
1,2,4	F et P évier à 2 bacs + égouttoir et robinet mitigère	u	1,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose evier à 2 bacs + egouttoir et robinet mitigère
1,2,5	F et P siphon de sol 15 x 15cm	u	2,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose siphon de sol 15 x 15cm
1,2,6	F et P receveur de douche 80/80 cm	u	2,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose receveur de douche 80/80 cm
1,2,7	F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)	u	2,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)
1,2,8	F et P colonne de douche plus mitigère	u	2,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose colonne de douche plus mitigère
1,2,9	F et P robinet de puisage	u	2,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose robinet de puisage
1,2,10	F et P Fosse Septique et puisars y compris les regards de visite	u	0,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose Fosse Septique et puisars y compris les regards de visite

	Sous total I PLOMBERIE	0			
	TOTAL RDC	0			
	PLOMBERIE ETAGE 1				
I	PLOMBERIE SANITAIRE				
1,1	Ensemble Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement	Ens.	1,00		Ce prix rémunère en ensemble contenant fourniture et pose d'Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement
1,2	Appareils sanitaires				
1,2,1	F et P WC complet à l'anglaise	u	5,00		Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose WC complet à l'anglaise
1,2,2	F et P lavabo complet plus tablette	u	5,00		Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose lavabo complet plus tablette
1,2,2	F et P Bidet + accessoires	u	1,00		Ce prix rémunère en unité contenant Bidet + accessoires
1,2,3	F et P chauffe-eau à accumulation de 80 litre + groupe de sécurité	u	1,00		Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose chauffe-eau à accumulation de 80 litre + groupe de
1,2,3	F et P chauffe-eau à accumulation de 50 litre + groupe de sécurité	u	2,00		Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose chauffe-eau à accumulation de 50 litre + groupe de sécurité
1,2,4	F et P baignoire 180/80cm haut de gamme + accessoires	u	1,00		Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose baignoire 180/80cm + accessoires
1,2,5	F et P siphon de sol 15 x 15cm	u	5,00		Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose siphon de sol 15 x 15cm
1,2,6	F et P receveur de douche 80/80 cm	u	5,00		Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose receveur de douche 80/80 cm
1,2,7	F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)	u	5,00		Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)

1,2,8	F et P colonne de douche plus mitigère	u	5,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose colonne de douche plus mitigère
1,2,9	F et P robinet de puisage	u	5,00			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose robinet de puisage
	Sous total I PLOMBERIE				0	
	TOTAL ETAGE 1				0	
	MONTANT TOTAL DE PLOMBERIE				0	

DEVIS QUANTITATF ET ESTIMATIF D'AMENAGEMENT DE LA COUR DE CHEF D'AGENCE					
N°	Désignation des ouvrages	U	QTES	P. U.	MONTANT
1	Évacuation des déblais	m ²			-
2	F/P des pavés	m ²			-
3	F/P des gazons	m ²			-
	sous total				-

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF DE LOGEMENT DE PASSAGE

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	COUT TOTAL	DESCRIPTIF
RDC					
Démolition					
démolition de revêtement de sol	m ²	345,948			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre et le matériel , démolition des revêtements de sol
Évacuation des gravats	ff	1,000			Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre ,le transport et le matériel , Évacuation des gravats
SOUS TOTAL				0	
ENDUIT ET REVETEMENT					
Calfeutrement des fissures	ff	1,000			Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre ,le matériaux et le matériel ,
F/P de carreau en marbre de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions	m ²	53,690			
F/P de carreau en grès céramique de 45x45 au choix de l'architecte y compris toutes sujétions	m ²	268,054			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution de carreaux en grès céramique
F/P Plinthe	m ²	16,174			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution de
F/P Peinture intérieure décorative	m ²	255,600			
F/P Peinture extérieure	m ²	525,700			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Peinture intérieure et extérieure
Enduit pour les parties décoratives de la façade	ens	1,000			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Enduit pour

Revêtement muraux en pierres taillées	m ²	83,500			Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre, matériaux et le matériel l'exécution Enduit pour
SOUS TOTAL				0	
PLOMBERIE SANITAIRE					
Ensemble Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement	ens	1,000			Ce prix rémunère en ensemble contenant fourniture et pose d'Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC
F et P WC complet à l'anglaise	U	1,000			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose WC complet à l'anglaise
F et P lavabo complet plus tablette	U	1,000			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose lavabo complet plus tablette
F et P siphon de sol 15 x 15cm	U	1,000			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose siphon de sol 15 x 15cm
F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)	U	1,000			Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)
SOUS TOTAL				0	
ÉLECTRICITÉ					
Fourreautage, gainages, câbles et fileries	FF	1,000			Ce prix rémunère au Forfait contenant la fourniture et pose le Fourreautage, le gainages,
SOUS TOTAL					
COFFRETS ELECTRIQUES					
Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules	U	1,000			Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules
SOUS TOTAL					

Luminaire					
Hublot Plafonnier	U	12,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier
Hublot Plafonnier étanche	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier étanche
Hublot Mural étanche	U	10,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat Hublot la fourniture et pose Plafonnier étanche
Hublot Mural	U	7,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Mural
SOUS TOTAL				0	
Appareils - Appareillages - Equipements					
Interrupteur simple allumage	U	12,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur simple allumage
Interrupteur double allumage	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur double allumage
Interrupteur Va et Vient simple allumage	U	6,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur Va et Vient simple allumage
Prise de courant 2P+T 10/16A	U	12,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A
Prise de courant 2P+T 10/16A étanche	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A étanche
Prise TV	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité la fourniture et pose contenat Prise TV
Dismatic	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Dismatic
SOUS TOTAL				0	
Climatiseur					

Climatiseur split 2,5 cv	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Climatiseur split 2,5 cv
SOUS TOTAL				0	
STAFF					
Démolition les anciens staff	U	1		0	Ce prix rémunère ensemble des staffs y compris toutes sujétions
F/P de nouveau staff	m²	70		0	Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des staff plein de salon, chambre et les cornages des couloir y compris toutes sujétions
Sous total VI				0	
Sous total RDC				0	
ETAGE 1					
Démolition					
démolition de revêtement de sol	m²	354,132		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre et le matériel , démolition de revêtement de sol
Évacuation des gravats	ff	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre ,le transport et le matériel , Évacuation des gravats
SOUS TOTAL				0	
ENDUIT ET REVETEMENT					
Calfeutrement des fissures	ff	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre ,le matériaux et le matériel , Calfeutrement des fissures

F/P carrelage de sol	m ²	326,773		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'execution de carreau
F/P PLINTHE	m ²	27,360		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'execution de carreau
F/P Peinture intérieure et extérieure	m ²	751,189		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Peinture
Enduit pour les parties décoratives de la façade	m ²	751,189		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Enduit pour
SOUS TOTAL				0	
PLOMBERIE SANITAIRE					
Ensemble Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement	ens	1,000		0	Ce prix rémunère en ensemble contenant fourniture et posed' Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC
F et P WC complet à l'anglaise	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose WC complet à l'anglaise
F et P lavabo complet plus tablette	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose lavabo complet plus tablette
F et P siphon de sol 15 x 15cm	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose siphon de sol 15 x 15cm
F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte
F et P de baignoire haut de gamme +d'accessoires	U	3,000		0	
SOUS TOTAL				0	
ÉLECTRICITÉ					

Fourreautage, gainages, câbles et fileries	FF	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la fourniture et pose le Fourreautage, le gainages, câbles et fileries
SOUS TOTAL				0	
COFFRETS ELECTRIQUES					
Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules
SOUS TOTAL				0	
Luminaires					
Hublot Plafonnier	U	8,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier
Hublot Plafonnier étanche	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier étanche
Hublot Mural étanche	U	7,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat Hublot la fourniture et pose Plafonnier étanche
Hublot Mural	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Mural
SOUS TOTAL				0	
Appareils - Appareillages - Equipements					
Interrupteur simple allumage	U	8,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur simple allumage
Interrupteur double allumage	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur double allumage

Interrupteur Va et Vient simple allumage	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur Va et Vient simple allumage
Prise de courant 2P+T 10/16A	U	16,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A
Prise de courant 2P+T 10/16A étanche	U	5,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A étanche
Prise TV	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité la fourniture et pose contenat Prise TV
Dismatic	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Dismatic
SOUS TOTAL				0	
Climatiseur					
Climatiseur split 2,5 cv	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Climatiseur split 2,5 cv
SOUS TOTAL				0	
STAFF					
Démolition les anciens staff	U	1		0	Ce prix rémunère ensemble des staffs y compris toutes sujétions
F/P de nouveau staff	m²	130		0	Ce prix rémunère la Fourniture et /Pose des staff plein de salon, chambre et les cornages des couloir y compris toutes sujétions
Sous total VI				0	
TOTAL				0	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

BATIMENT ANNEXE LOGEMENT CHEF D'AGENCE

DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U	COUT TOTAL	DESCRIPTIF
RDC					
Démolition					
démolition de revêtement de sol	m ²	34,337		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre et le matériel , démolition des revêtements de sol
Évacuation des gravats	ff	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre ,le transport et le matériel , Évacuation des gravats
SOUS TOTAL				0	
ENDUIT ET REVETEMENT					
Calfeutrement des fissures	ff	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre ,le matériaux et le matériel , Calfeutrement des fissures
F/P carrelage de sol	m ²	34,337		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution de carreaux en grés céramique
F/P Plinthe	m ²	5,341		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution de carreaux en grés céramique
F/P Peinture intérieure et extérieure	m ²	242,533		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Peinture interieure et exterieure
Enduit pour les parties décoratives de la façade	ens	0,000		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Enduit pour les parties décoratives de la facade
SOUS TOTAL				0	

PLOMBERIE SANITAIRE					
Ensemble Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement	ens	1,000		0	Ce prix rémunère en ensemble contenant fourniture et posed' Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC
F et P WC complet à l'anglaise	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose WC complet à l'anglaise
F et P lavabo complet plus tablette	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose lavabo complet plus tablette
F et P siphon de sol 15 x 15cm	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose siphon de sol 15 x 15cm
F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)
SOUS TOTAL				0	
ÉLECTRICITÉ					
Fourreautage, gainages, câbles et fileries	FF	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la fourniture et pose le Fourreautage, le gainages, câbles et
SOUS TOTAL				0	
COFFRETS ELECTRIQUES					
Coffret électrique équipé 2 Rangées 12 Modules	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules
SOUS TOTAL				0	
Luminaires					
Hublot Plafonnier	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier

Hublot Plafonnier étanche	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier étanche
Hublot Mural étanche	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat Hublot la fourniture et pose Plafonnier étanche
Hublot Mural	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Mural
SOUS TOTAL				0	
Appareils - Appareillages - Equipements					
Interrupteur simple allumage	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur simple allumage
Interrupteur double allumage	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur double allumage
Interrupteur Va et Vient simple allumage	U	3,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur Va et Vient simple allumage
Prise de courant 2P+T 10/16A	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A
Prise de courant 2P+T 10/16A étanche	U	4,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A étanche
Prise TV	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité la fourniture et pose contenat Prise TV
Dismatic	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Dismatic
SOUS TOTAL				0	
Climatiseur					
Climatiseur split 1,5 cv	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Climatiseur split 2,5 cv
SOUS TOTAL				0	
TOTAL RDC				0	

DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF					
BATIMENT ANNEXE LOGEMENT DE PASSAGE					
DESIGNATION	UNITE	QUANTITE	P.U.	COUT TOTAL	DESCRIPTIF
RDC					
Démolition					
démolition de revêtement de sol	m ²	24,500		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre et le matériel , démolition des revêtements de sol
Évacuation des gravats	ff	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre ,le transport et le matériel , Évacuation
SOUS TOTAL				0	
ENDUIT ET REVETEMENT					
Calfeutrement des fissures	ff	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la main d'oeuvre ,le matériaux et le matériel ,
F/P carrelage de sol	m ²	24,500		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution de carreaux en grés
F/P Plinthe	m ²	5,341		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution de carreaux en grés
F/P Peinture intérieure et extérieure	m ²	157,300		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Peinture interieure et
Enduit pour les parties décoratives de la façade	ens	0,000		0	Ce prix rémunère en mètre carre contenant la main d'oeuvre,matériaux et le matériel l'exécution Enduit pour les parties
SOUS TOTAL				0	
PLOMBERIE SANITAIRE					

Ensemble Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement	ens	1,000		0	Ce prix rémunère en ensemble contenant fourniture et posé' Alimentation en tuyauteries CPVC et tuyauteries en PVC d'assainissement
F et P WC complet à l'anglaise	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose WC complet à l'anglaise
F et P lavabo complet plus tablette	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose lavabo complet plus tablette
F et P siphon de sol 15 x 15cm	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose siphon de sol 15 x 15cm
F et P Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte papier etc.)	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenant la fourniture et pose Kit d'accessoires de toilette (miroir, porte savon, porte serviette, porte
SOUS TOTAL				0	
ÉLECTRICITÉ					
Fourreautage, gainages, câbles et fileries	FF	1,000		0	Ce prix rémunère au Forfait contenant la fourniture et pose le Fourreautage, le gainages, câbles et
SOUS TOTAL				0	
COFFRETS ELECTRIQUES					
Coffret électrique équipé 2 Rangées 12 Modules	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Coffret électrique équipé 3 Rangées 24 Modules
SOUS TOTAL				0	
Luminaires					
Hublot Plafonnier	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier
Hublot Plafonnier étanche	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Hublot Plafonnier étanche

SOUS TOTAL				0	
Appareils - Appareillages - Equipements					
Interrupteur simple allumage	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur simple allumage
Interrupteur Va et Vient simple	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Interrupteur Va et Vient simple allumage
Prise de courant 2P+T 10/16A	U	2,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A
Prise de courant 2P+T 10/16A	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Prise de courant 2P+T 10/16A étanche
Dismatic	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Dismatic
SOUS TOTAL				0	
Climatiseur					
Climatiseur split 1,5 cv	U	1,000		0	Ce prix rémunère en unité contenat la fourniture et pose Climatiseur split 2,5 cv
SOUS TOTAL				0	
TOTAL RDC				0	

TABLEAU RÉCAPITULATIF

N°	DÉSIGNATION	U	QTES	P. U.	MONTANT
I	BÂTIMENT CHEF D'AGENCE				
1.1	GROS ŒUVRE	Ens	1,00	0	0
1.2	ÉLECTRICITÉ	Ens	1,00	0	0
1.3	PLOMBERIE SANITAIRE	Ens	1,00	0	0
	COUR	Ens	1,00		0
	TOTAL BATIMENT PRINCIPALE				0
II	LOGEMENT DE PASSAGE				
2.1	RDC	Ens	1,00		0
2.2	ETAGE	Ens	1,00		0
	TOTAL Logement de passage				0
III	BÂTIMENT ANNEXE LOGEMENT CHEF D'AGENCE				
3.1	GROS ŒUVRE	Ens	1,00	0	0
3.2	ÉLECTRICITÉ	Ens	1,00	0	0
3.3	PLOMBERIE SANITAIRE	Ens	1,00	0	0
	TOTAL BÂTIMENT ANNEXE CHEF D'AGENCE				0
IV	BÂTIMENT ANNEXE LOGEMENT DE PASSAGE				
4.1	GROS ŒUVRE	Ens	1,00		0
4.2	ÉLECTRICITÉ	Ens	1,00		0
4.3	PLOMBERIE SANITAIRE	Ens	1,00		0
	TOTAL BÂTIMENT ANNEXE LOGEMENT DE PASSAGE				0
TOTAL GÉNÉRAL					0